

La Commune de Paris



Christian Rakovsky

Source : Ce texte est constitué des chapitres 9 à 12 de l'ouvrage : Sovremennaya Frantsiya : Istoriya Tretiye Respubliki [La France contemporaine : histoire de la Troisième République], écrit par Rakovsky sous le pseudonyme de Insarov et publié à Saint-Pétersbourg : Éditions Znanié, 1900, pp. 214-280. Traduction et notes MIA.

La guerre civile

La proclamation de la Commune

La Commune devant le tribunal de l'histoire. – La cause immédiate de ce mouvement. – Les décrets de l'Assemblée nationale contraires aux intérêts de Paris. – L'organisation révolutionnaire à Paris. – La formation du Comité central de la Garde nationale. – Les actions de la Garde nationale après la conclusion de l'armistice. – La province et l'Assemblée nationale veulent la répression de Paris. – La position de Thiers. – Les événements du 18 mars. – L'assassinat des généraux Lecomte et Thomas. – Paris aux mains des insurgés. – Que représente la Commune en tant que forme de gouvernement?

«L'historien ne doit oser ni dire un seul mensonge, ni taire une seule vérité.»
Cicéron.

La paix fut signée ¹, mais, hélas ! elle ne mit pas fin à ce que l'on a appelé la terrible année. Il était réservé aux événements sanglants provoqués par la politique extérieure de l'Empire d'avoir un épilogue effroyable : la guerre civile fratricide. Paris, dont la capitulation avait arraché à Bismarck l'exclamation joyeuse du chasseur triomphant : « *La bête est morte !* » – Paris ne voulut pas se résigner à son sort et, dans un accès de colère terrible, encore emporté par l'enthousiasme guerrier qui l'avait soutenu pendant tout le siège, et n'ayant pas perdu ses illusions, il voulut jouer le rôle de maître des destinées de l'humanité.

Environ trente ans se sont écoulés depuis la proclamation de ce qu'on a appelé la Commune de Paris. Un tel laps de temps est plus que suffisant pour que la critique historique puisse, en examinant les événements, conserver l'impartialité nécessaire.

Derrière tout fait historique, nous cherchons involontairement la personnalité qui en est responsable. Or, les principaux acteurs de la Commune périrent lors de sa défaite et lors de la répression de l'insurrection. D'autres acteurs eurent un sort différent : ils passèrent dans le camp opposé, si bien que, par la suite, les adversaires de la Commune amnistèrent certains de ses membres. Méline², – le chef actuel des opportunistes, fut élu membre de la Commune dans le premier arrondissement de Paris par 7 251 voix ; Ranc, le chef actuel des radicaux, fut élu membre de la Commune dans le neuvième arrondissement par 8 950 voix. Léo Meillet, qui présidait il y a quelques jours la commission nommée par la Chambre pour décider s'il y avait lieu de retirer à Déroulède son mandat de député, après sa condamnation par la Haute Cour, fut l'un des membres les plus actifs de la Commune. Il fut élu par 6 664 voix dans le treizième arrondissement. Adolphe Gumbert, – jadis rédacteur en chef intraitable du « *Père Duchesne* », est aujourd'hui rédacteur en chef de l'organe nationaliste « *L'Éclair* » et député à la Chambre. Le général Cluseret, ancien ministre de la guerre de la Commune, est aujourd'hui député des nationalistes lyonnais. Une autre partie des membres de la Commune qui survécurent à sa chute se sont complètement retirés de la vie politique, si bien qu'en conclusion, sur 80 de ses membres, il n'y a aujourd'hui que cinq ou six personnes (Vaillant, Dereure, Pascal Grousset, J.-B. Clément, Longuet) qui en constituent le prolongement vivant.

Nous citons ces données sur le sort des acteurs de la Commune afin de montrer qu'elle est depuis longtemps impersonnelle, qu'elle représente désormais un fait historique lointain, dans la description duquel la vérité historique doit l'emporter. La tâche de l'historien n'est plus désormais de défendre les

¹ Il s'agit de la guerre franco-prussienne (1870-1871) qui opposa la France du Second Empire à la Prusse et aux États allemands alliés. Déclenchée le 19 juillet 1870, elle se solde par une défaite française décisive à Sedan le 2 septembre où Napoléon III, fait prisonnier, abdique, entraînant la proclamation de la République, puis celle de l'Empire allemand à Versailles en janvier 1871. (Note MIA)

² Pour les noms cités, voir l'index à la fin du texte. (Note MIA)

emportements des uns ni de justifier les cruautés des autres, mais de retracer la naissance et le développement des événements. Telle sera notre tâche principale et fondamentale.³

Mais l'historien ne peut pas non plus se soustraire à l'impression que produisent sur lui les images des personnalités, les caractères individuels. Il est facile de séparer la partie pensante de la personnalité : ses idées, c'est-à-dire cette partie par laquelle elle appartient à son groupe, à son parti, à son époque, de l'autre côté moral, son caractère, ses vertus et ses vices, qui lui sont propres, qui souvent la caractérisent dès les premières années de sa vie. L'homme pusillanime reste tel sous toutes les latitudes géographiques, quelles que soient les conditions politiques ; l'homme courageux et résolu reste fidèle à ces qualités pendant toute sa vie, avec ses complications diverses. Faut-il donc nier chez beaucoup d'acteurs l'existence de vertus et de qualités incontestables, uniquement parce que leurs convictions politiques diffèrent des nôtres ? Respectons donc la vertu et rendons-lui ce qui lui est dû, où qu'elle se manifeste et où qu'elle trouve refuge ; condamnons la violence, l'abus de pouvoir et le vice, de quelque côté qu'ils se manifestent.

Nous avons déjà vu combien les esprits des Parisiens étaient agités dans les derniers jours du siège, combien la défiance de la population parisienne envers les représentants du pouvoir, tant militaires que civils, était grande. Déjà alors, l'Internationale et d'autres sociétés républicaines et socialistes menaient une propagande en faveur de la Commune. Dans les premiers jours de janvier, une proclamation circula dans Paris, qui exigeait avec instance la destitution du gouvernement de la Défense nationale. Après avoir énuméré toutes les erreurs et les faiblesses de ce dernier, la proclamation se terminait ainsi : « *Si les hommes qui siègent à l'Hôtel de Ville ont tant soit peu de patriotisme, leur devoir est de se retirer et de laisser le peuple parisien se charger lui-même de son affranchissement. Le conseil municipal ou la Commune – peu importe le nom – est le seul salut du peuple, le seul refuge dans le péril mortel... La politique, la stratégie et l'administration du 4 septembre et de l'Empire sont condamnées. Place au peuple, place à la Commune !* »⁴. Cette proclamation était signée par 136 délégués des vingt arrondissements de Paris. La plupart des signataires entrèrent par la suite dans le Comité central de la Garde nationale et dans le gouvernement de la Commune. L'idée de la Commune était non seulement devenue populaire, mais, comme nous l'avons vu, ses partisans firent les 31 octobre et 22 janvier deux tentatives pour réaliser cette idée. À ces moments-là, la Commune se présentait exclusivement comme un gouvernement militaire, dont la mission devait s'achever avec l'expulsion de l'ennemi hors de France. Après la conclusion de la paix, cette mission devenait donc superflue. Quelles nouvelles causes poussèrent donc la masse à soutenir les partisans de la Commune ?

Ces causes résident dans les événements qui suivirent la conclusion de la paix. Les élections législatives s'avérèrent défavorables aux républicains. Bien plus : ces élections semblaient directement dirigées contre Paris. Les membres du gouvernement provisoire furent exclus des listes parisiennes, mais certains d'entre eux furent néanmoins élus en province. Le général Trochu, par exemple, fut élu dans trois endroits différents. À propos de cette Assemblée, « *Le Mot d'Ordre* », le nouveau journal de Rochefort, fondé par lui après la conclusion de l'armistice, écrivait : « *La mission du général Trochu était de faire lever le siège de la capitale ; il ne l'a pas fait, et, bien sûr, les électeurs parisiens, trompés dans leurs plus chères espérances, n'ont pas admis son nom dans leurs urnes. Nous apprenons aujourd'hui que le général Trochu a été élu dans trois départements. Pourquoi ? Je suis convaincu que ses plus chauds partisans auraient peine à répondre à cette question. « Tu devais sauver Paris, tu ne l'as même pas défendu : c'est un tel qu'il me faut ! » Voilà, en somme, ce que viennent de dire le département du Finistère et d'autres.* »⁵

L'antagonisme aigu entre les éléments militaires et civils, qui avait existé pendant le siège, continua à se manifester sous une forme particulièrement aiguë après sa levée.

Le général Vinoy fut nommé commandant militaire de Paris à la place du général Trochu ; il n'était nullement populaire parmi la population parisienne. On savait que sous Louis Bonaparte, le général Vinoy,

3 On rappellera ici que cet ouvrage fut publié sous pseudonyme dans la Russie tsariste, Rakovsky ne pouvait donc proclamer ouvertement ses convictions socialistes. À noter que ce livre offrit pour la première fois au lecteur russe une étude exhaustive de ce que fut réellement la Commune de Paris. (Note MIA)

4 Émile Andréoli, 1870-1871 : *Le gouvernement du 4 septembre et la Commune de Paris*. Paris, A. Bocquet, 1871, p. 167.

5 Andréoli, p. 119.

alors colonel, s'était distingué par une poursuite particulièrement impitoyable des républicains en province. Il avait fait fusiller dix républicains dans la région de Saint-Étienne. Devenu gouverneur militaire, il ferma les clubs, interdit les organes de Félix Pyat « *Le Réveil* » et de Delescluze « *Le Combat* » (le 22 janvier), et porta le nombre des conseils de guerre de 2 à 4.

Ces mesures irritaient la population parisienne, qui voyait dans le succès des candidatures militaires aux élections une humiliation que la province infligeait à Paris. Nous citerons ici un extrait d'un article paru dans « *Le Mot d'Ordre* » ; cet article est remarquable non seulement parce qu'il exprime vivement l'état d'esprit de Paris, mais encore parce qu'il est écrit par Rochefort, qui, vingt-sept ans plus tard, devint un si ardent défenseur des mêmes généraux contre lesquels il écrivait alors. Enfin, l'article est intéressant aussi parce qu'il servit en 1889 d'argument contre Rochefort dans le réquisitoire de Quesnay de Beaurepaire devant la Haute Cour, dans l'affaire Boulanger, Rochefort et le comte Dillon⁶.

« Quant à moi, écrivait Rochefort, je ne m'offense pas que tant de généraux soient entrés à la Chambre. Ils nous expliqueront, sans doute, quels moyens spéciaux ils ont employés pour être constamment battus. Ils connaissent évidemment un secret. Peut-être nous le révéleront-ils. Cela ne nous rendra pas, certes, l'Alsace et la Lorraine, mais nous saurons du moins comment nous les avons perdues... En allant à Bordeaux régler ses comptes avec la Prusse, il serait peut-être utile de les régler avec soi-même. Si douloureuse que soit cette constatation, nous devons néanmoins reconnaître qu'aucune nation n'a jamais mérité plus que la France ce qui lui est arrivé. Peut-être le moment est-il venu de regarder dans ce fameux fort intérieur, la seule forteresse que nous n'ayons pas livrée à l'ennemi, et de se demander : peut-on être si châtié sans être profondément coupable ? Les Allemands sont sans doute cruels. Sur le butin qu'ils nous ont enlevé, M. de Bismarck se propose d'ouvrir un magasin de cent mille pendules ⁷. Von Moltke, von Werder et tous ces von de la rive gauche du Rhin ont ravagé nos fermes, ruiné nos foyers, tout violé, tout fusillé, tout volé : et pourtant ces assassins et ces voleurs n'ont guère fait la moitié des crimes dont s'est couverte l'armée française, avant de donner sa démission à Sedan.

Les Allemands ont fusillé en France des maires de village qui n'avaient pu payer la contribution de guerre qui leur était imposée ; et les Français, au Mexique, ont pendu des patriotes qui refusaient de prendre au sérieux l'autorité d'un sujet portant le nom de Bazaine, qui devait se couvrir de gloire plus tard sous les murs de Metz. Les Allemands ont emporté les meubles du château de Saint-Cloud, et les Français sont allés jusqu'en Chine pour y prendre des émaux et des brûle-parfums du palais d'Été.

Les Allemands ont brûlé des meules de blé pour priver l'armée de vivres, et les Français, pendant la campagne d'Afrique, coupaient les oreilles aux femmes arabes pour s'épargner la peine d'en retirer les boucles d'oreilles.

Nous avons fait la guerre en sauvages et l'on nous répond par des sauvageries. Nous devons nous-mêmes renverser l'ancien système et remplacer le militarisme par le patriotisme. Aussi ne me réjouirai-je de l'envoi des généraux à la Chambre que si, désormais, le peuple envoie des citoyens dans les armées. »⁸

L'Assemblée, où siégeaient des généraux, répondit à la population parisienne en des termes non moins durs. Nous avons vu comment cette Assemblée expulsa Garibaldi, que Paris avait élu député. L'esprit antidémocratique de l'Assemblée nationale se manifestait par la prédominance qu'y avaient prise les éléments monarchistes. 450 députés sur 750 étaient monarchistes. Le bureau de l'Assemblée, à l'exception du président Jules Grévy, était composé de légitimistes et d'orléanistes ⁹. À la tête du gouvernement se trouvait Thiers, ancien ministre orléaniste, sur les plans et les intentions duquel circulaient les bruits les plus

6 Boulanger, Georges (1837-1891) : Général et homme politique d'extrême-droite ultra-nationaliste et populiste. Élu député de Paris en 1889, soutenu par Rochefort et Dillon, il recule au dernier moment devant un coup d'État et meurt en exil à Bruxelles.

7 Les Français prétendaient que les soldats allemands emportaient de préférence les pendules dans les maisons. La légende fut alimentée par l'épisode suivant : dans la chambre qu'occupait Bismarck à Versailles, se trouvait une pendule avec une statuette en bronze représentant un diable ricaneur. Bismarck voulut l'acheter, mais la propriétaire en demanda un prix exorbitant. Alors Bismarck la prit tout simplement.

8 *Le Mot d'Ordre*, 14 février 1871.

inquiétants. Les républicains se rappelaient cette phrase écrite par Thiers dans son *Histoire de la Révolution française* : « *Les partis ne peuvent être domptés par la seule force de la raison. Tant que le temps n'a pas fait son œuvre, seul un despotisme puissant peut dompter des partis irrités.* » Les républicains se rappelaient aussi la politique répressive de Thiers sous Louis-Philippe. Thiers passait alors pour le soutien de la dynastie orléaniste. Ces apparences évidentes étaient confirmées par le fait que les princes d'Orléans étaient revenus en France et siégeaient à l'Assemblée nationale comme députés, en violation de la loi promulguée sous la Deuxième République et maintenue en vigueur sous l'Empire, qui leur interdisait d'entrer sur le territoire français. Que fit Thiers pour dissiper ces soupçons qui planaient sur lui ? Il affirma que ceux qui « *sonnaient bien* » prendraient le pouvoir. Cela signifiait donc, dans le meilleur des cas, que la République était quelque chose qu'il fallait maintenant s'efforcer d'atteindre, et non un fait accompli. Voilà les nouvelles épreuves que la population parisienne devait encore subir pour obtenir ce qu'elle considérait déjà comme réalisé le 4 septembre. Mais ce n'est pas tout. L'Assemblée nationale vota plusieurs lois directement dirigées contre Paris. Elle supprima la solde allouée à la Garde nationale. Cette solde était d'un franc et demi (55 kopecks) par jour et par homme. Dans l'arrêt du commerce et de l'industrie, dans la crise et au milieu de la misère que traversait la capitale, cette solde était l'unique source de subsistance pour la majeure partie de la population parisienne¹⁰. Il était évident qu'il faudrait encore des mois entiers avant la reprise complète des affaires et des entreprises ; aussi la suppression de la solde et la dissolution soudaine de la Garde nationale plongeaient-elles une immense partie de la population dans la misère.

L'Assemblée nationale porta par un autre décret un coup terrible aux petits commerçants. En raison de l'arrêt des affaires dû à la guerre, le gouvernement provisoire avait promulgué un décret reportant les échéances des effets de commerce, des billets à ordre et des loyers, dont les termes expiraient le 13 novembre 1870. L'Assemblée nationale décréta le 10 mars que les paiements pour toutes les obligations ainsi différées devaient être effectués le 13 mars 1871, c'est-à-dire deux jours plus tard. C'était une mesure ruineuse et insensée, car, dans l'arrêt complet de toutes les affaires, les commerçants n'avaient ni argent ni crédit. Dans les conditions données, l'exigence de l'Assemblée nationale équivalait à la déclaration d'une banqueroute collective du petit commerce. Et de fait, entre le 13 et le 17 mars, 150 000 actes de non-paiement furent dressés¹¹. Maxime du Camp lui-même qualifie cette loi de « *loi anachronique, prouvant à quel point l'Assemblée de Bordeaux ignorait les misères du petit commerce parisien* »¹².

Le même 10 mars, l'Assemblée nationale, pour souligner encore plus vivement son hostilité envers Paris, décida, par 461 voix contre 104, de transférer ses séances de Bordeaux non pas à Paris, mais à Versailles. Paris, qui avait fait jusqu'alors la gloire et la fierté de la France, Paris, qui ne s'était arrêté devant aucun sacrifice et qui venait de subir les horreurs du siège, cessait d'être la capitale. Paris n'avait pas mérité un tel traitement. L'un de ces hommes que la Commune, dans sa colère aveugle, immola, Bonjean, premier président du tribunal de Paris, dès le 27 janvier, après la signature de l'armistice, protesta contre les hommes incapables qui composaient le gouvernement provisoire et qui avaient préparé « *cette misérable fin d'un siège où Paris avait montré tant d'abnégation et tant de courage* »¹³. Or, à ce moment, Paris n'avait pas encore eu le temps de goûter toute l'amertume de l'ingratitude dont l'Assemblée de Bordeaux l'accabla si généreusement et si follement.

Les décisions de l'Assemblée nationale n'étaient pas dirigées contre tel ou tel élément de la population parisienne, mais elles touchaient sensiblement les intérêts de toute la masse de la population. Voilà pourquoi le mécontentement qu'elles suscitaient était général. « *L'arrivée de l'Assemblée nationale, écrivait Jules Favre, fut accueillie à Paris avec un profond mécontentement. Ce mécontentement n'existait pas seulement parmi les éléments excités et les agitateurs ; non, toutes les classes de la population étaient à peu près*

9 L'Égitimistes : Partisans de la branche aînée des Bourbons, favorable au retour de la monarchie absolue ou constitutionnelle. Orléanistes : Partisans de la maison d'Orléans, qui régna sous Louis-Philippe (1830-1848), favorables à une monarchie constitutionnelle. (Note MIA)

10 D'après un recensement de 1861, il y avait à Paris 101 171 fabriques. En outre, il y avait beaucoup d'ateliers où 416 811 ouvriers trouvaient du travail. (*Annuaire d'Économie politique et de la Statistique* par MM. Guillemin, Joseph Garnier, etc. M. Block. Année 1865, p. 223.)

11 P-O. Lissagaray, *Geschichte der Kommune von 1871*, deuxième édition, Stuttgart, 1894, p. 68.

12 Maxime du Camp. « Les Forces de l'insurrection » (*Revue des deux Mondes*, mai 1877, p. 23).

13 *Idem*, p. 14.

également disposées. Tous voyaient dans ces mesures une insulte et une menace. De toutes parts on répétait que c'était le premier acte d'un coup d'État, que l'Assemblée nationale avait l'intention de proclamer un roi, et que, comme elle savait combien sa manière d'agir était impopulaire, elle voulait l'accomplir loin des regards hostiles »¹⁴.

Les malheurs qui avaient frappé la France étaient si grands, la souffrance patriotique si profonde que, malgré l'évidence d'une politique de l'Assemblée nationale systématiquement dirigée contre Paris, aucune organisation n'osait assumer la responsabilité d'une guerre civile. Que l'éclatement de cette guerre fut le résultat inattendu d'une malheureuse conjonction de circonstances, et non l'œuvre délibérée d'une organisation quelconque, c'est là désormais un fait historiquement établi.

Avant de retracer la série des événements, grands et petits, qui conduisirent à la révolution du 18 mars, il faut dire quelques mots de la formation de ce qu'on appelle le Comité central, qui joua un rôle prépondérant dans ces événements.

Sous le gouvernement de la Défense nationale, les forces des partis révolutionnaires se répartissaient en deux groupes. D'une part, l'Internationale, de l'autre, la fédération des délégués des vingt arrondissements de Paris. A cette époque, l'Internationale s'occupait exclusivement des questions de défense nationale. Elle rassemblait de toutes parts des volontaires et des dons, elle envoyait des délégués et faisait de la propagande pour pousser la population à résister jusqu'à la dernière extrémité. L'autre organisation, qui avait publié au début de janvier un manifeste, non seulement des communistes, mais aussi des délégués des vingt arrondissements de Paris, avait également son activité toute absorbée par les tâches de la défense nationale. Il s'agissait d'organiser une surveillance des actes du gouvernement provisoire. Après la conclusion de l'armistice, ces deux organisations – l'Internationale et la fédération des délégués des vingt arrondissements de Paris – se dégagèrent du rôle militaire qu'elles avaient volontairement assumé et se livrèrent à une agitation politique. Cette agitation avait pour objet les élections législatives. L'incertitude dans laquelle se trouvait alors la France suggéra à beaucoup l'idée d'utiliser la Garde nationale, qui avait conservé ses armes et représentait une force militaire considérable. Au sein de la Garde nationale existait ce qu'on appelait un conseil de famille, composé de délégués élus par les compagnies et les bataillons de la garde, mais il n'existait aucune organisation centrale. L'idée de créer une telle organisation vint d'abord à quelques républicains du troisième arrondissement. Ils voulurent utiliser cette organisation lors des élections du 8 février. À la fin de janvier, les initiateurs convoquèrent une assemblée sous la présidence d'un certain Courty, commerçant. Lors de la première réunion, on décida d'en convoquer une seconde, où seraient présents des délégués de tous les arrondissements. Cette seconde réunion eut lieu après les élections, le 15 février, au Vauxhall ¹⁵. Les résultats des élections modifièrent la tâche de la nouvelle organisation : elle se résumait désormais à protéger la République contre l'Assemblée nationale qui lui était hostile. À la réunion, on élut une commission composée de dix-huit délégués, représentant les dix-huit arrondissements qui avaient envoyé des représentants à la réunion ; la tâche de cette commission était d'élaborer les statuts de l'organisation centrale. Aucun des délégués de cette commission n'était connu comme militant actif de l'Internationale ni ne faisait partie de la fédération des délégués des vingt arrondissements. Le président de l'assemblée lui-même, Courty, n'était connu que dans le troisième arrondissement. Le général Clément Thomas, chef de la Garde nationale, donna sa démission lorsqu'il se fut convaincu que la Garde nationale avait cessé d'être sous son commandement. Le général Vinoy fut temporairement nommé à sa place.

Le 24 février, la commission présenta le projet de statuts qu'elle avait élaboré à la nouvelle assemblée du Vauxhall. À cette assemblée, plus de 2 000 délégués étaient présents ; divers éléments socialistes et républicains y étaient largement représentés. Des rumeurs circulèrent justement cette semaine-là selon lesquelles l'Assemblée nationale avait l'intention de mettre en vigueur les lois sur les douanes. D'autre part, le délai de l'armistice conclu entre l'état-major prussien et le gouvernement provisoire expirait deux jours plus tard, le 26, et l'on n'avait aucune nouvelle de sa prolongation, si bien que tous les membres de l'assemblée vinrent à la réunion dans la conviction que le 27 février, lendemain de l'expiration de

¹⁴ Lissagaray, p. 68.

¹⁵ L'organisation de la Garde nationale se faisait par compagnies, celles-ci formant des bataillons, et ceux-ci des légions. Le Tivoli-Vauxhall était un lieu de spectacle et de réunion situé au 12-14-16, rue de la Douane (aujourd'hui rue Léon-Jouhaux), près du canal Saint-Martin, dans l'actuel 10^e arrondissement. (Note MIA)

l'armistice, les troupes prussiennes allaient envahir Paris. La Garde nationale considérait cela comme une grande humiliation qu'il fallait s'efforcer d'éviter. Malgré quelques objections isolées, perdues dans le bruit général, il fut décidé que la Garde nationale résisterait les armes à la main à l'entrée des troupes prussiennes dans Paris. À cette assemblée, on vota également à l'unanimité deux autres résolutions : la première, proposée par Varlin, de l'Internationale, selon laquelle la Garde nationale ne reconnaissait d'autre autorité que celle qu'elle avait elle-même élue ; la seconde résolution stipulait que la Garde nationale ne devait en aucun cas se laisser désarmer.

À Paris, outre la Garde nationale, se trouvait une partie de l'armée régulière. Outre le corps de 10 000 soldats qui, aux termes de l'armistice, conservaient leurs armes, il y avait encore des soldats réguliers incorporés dans la Garde nationale, afin qu'ils pussent bénéficier des avantages que lui accordaient les conditions de l'armistice. Ces soldats réguliers se trouvaient donc en relations constantes avec la Garde nationale ; des liens d'amitié des plus étroits s'établirent entre eux. Dans les événements ultérieurs, nous les verrons agir de concert.

Le 26 février, le Comité central, provisoirement élu, organisa une manifestation républicaine sur la place de la Bastille. Des bataillons de la Garde nationale, avec des détachements de troupes régulières, drapeaux déployés, musique militaire, défilèrent devant la colonne. Le piédestal du monument et la statue de la Liberté furent couverts de fleurs jaunes et rouges. Un marin, sous les applaudissements frénétiques de la foule, planta un drapeau rouge dans la main de la statue. Des orateurs, du piédestal du monument, prononcèrent des discours entrecoupés de cris de « *Vive la République !* » Diverses députations déposèrent des couronnes à son pied. Une députation était composée de femmes en deuil ; elles déposèrent au pied du monument un drapeau tricolore avec cette inscription : « *Aux martyrs – les républicaines* ». Paris croyait encore ; il espérait encore que le sacrifice et l'enthousiasme pourraient retenir les troupes prussiennes et les empêcher d'entrer dans la ville. Dans la nuit du 27 – jour où l'on attendait l'apparition des soldats prussiens – les clairons et les tambours de la Garde nationale donnèrent le signal d'alarme. À deux heures du matin, 40 000 gardes nationaux, en ordre de bataille, étaient rassemblés. Ils se dirigèrent à travers les Champs-Élysées vers l'avenue de la Grande Armée, d'où les Prussiens étaient attendus. Les autorités militaires de Paris, dans leur incurie ordinaire, avaient laissé les canons « *en pleine voie, qui avait été désignée d'avance pour l'entrée des troupes prussiennes* »¹⁶. Comme nous le savons, la plus grande partie de ces canons avait été achetée avec l'argent fourni par une souscription nationale. La Garde nationale les considérait comme sa propriété ; aussi, tandis que la plus grande partie de la Garde nationale était partie à la rencontre de l'ennemi, des bataillons enlevèrent-ils les canons de l'endroit où ils seraient infailliblement tombés sous les yeux des Prussiens. Le 27 février, la nouvelle se répandit que l'armistice avait été prolongé et que le 1er mars 30 000 Allemands viendraient cantonner sur les Champs-Élysées. Le 27 février, une proclamation du général Vinoy parut sur les murs de Paris ; il y condamnait l'attitude de la Garde nationale et promettait que « *les auteurs de l'alarme seraient découverts et mis dans l'impossibilité de nuire* ». Mais le général Vinoy, comme son prédécesseur le général Clément Thomas, avait perdu toute influence sur la Garde nationale, qui agissait désormais en toute indépendance.

Le 27 février, les délégués de la Garde nationale se réunirent à nouveau pour élaborer les statuts de sa fédération. L'assemblée siégea dans la salle de la mairie du troisième arrondissement. En l'absence de nombreux délégués, la question des statuts de la fédération fut ajournée et la question de la résistance armée aux Prussiens revint sur le tapis. Les délégués des bataillons de Montmartre, qui avaient leur propre comité rue des Rosiers, se présentèrent avec un mandat impératif pour voter la résistance armée. Le reste de l'assemblée approuva leur proposition. Les mobiles (la Garde nationale mobile, créée en 1868) qui se trouvaient à Paris oublièrent qu'ils étaient désarmés aux termes de l'armistice, et tous s'armèrent de fusils. Mais la décision de l'assemblée du cinquième arrondissement suscita aussi de nombreuses protestations. Les sections de l'Internationale et la fédération des délégués des vingt arrondissements de Paris étaient résolument opposées à toute action armée. Elles envoyèrent leurs délégués au Comité central, avec mission de convaincre ses membres de renoncer à leur intention. En même temps, elles publièrent une proclamation adressée à la population parisienne, l'invitant à garder son calme. « *Une attaque armée ne ferait que livrer le peuple aux ennemis de la révolution, qui noieraient les revendications sociales dans des flots de sang* »¹⁷,

16 *Procès de la Commune, 1ère série*, plaidoirie de M. Laviolette, p. 190.

17 Lissagaray, p. 62.

disaient les dernières lignes du manifeste. Finalement, le Comité central céda. Il publia une proclamation signée par vingt-neuf membres, dans laquelle il déclarait que « *toute action hostile équivaudrait à la chute de la République* ». La population parisienne devait se borner à éviter tout contact avec les Prussiens et à les laisser isolés sur les Champs-Élysées.

Cependant, de mauvaises nouvelles commencèrent à parvenir de Bordeaux : l'expulsion de Garibaldi, la conclusion de la paix aux conditions les plus lourdes et les plus humiliantes, et le départ de plusieurs députés parisiens, salués par l'Assemblée par des exclamations triomphantes : « *Bon voyage !* » Un décret signé par Thiers nommait chef de la Garde nationale, à la place de Vinoy qui occupait temporairement ce poste, le général Aurelle de Paladines, ancien général de l'armée de la Loire, révoqué par Gambetta pour incapacité. Vinoy, qui restait gouverneur général de Paris était, comme Aurelle de Paladines sénateur du Second Empire. Ainsi, le commandement suprême de Paris échut à deux bonapartistes. La nomination du général Aurelle fut très mal accueillie. Le chef d'état-major du général Aurelle, le général Rogé, informa plus tard la commission d'enquête que « *dans toutes les fractions de la Garde nationale on émettait la même supposition : pourquoi placer à la tête de la Garde nationale un homme d'une telle énergie, sinon dans la perspective d'un coup d'État ?* »¹⁸.

La Garde nationale refusa de reconnaître son nouveau chef et, le 3 mars, les délégués de deux cents bataillons, réunis au Vauxhall, élurent pour chef le général Garibaldi. À la même séance, les statuts de la fédération furent définitivement adoptés ; l'article 6 obligeait les délégués à s'opposer à toute tentative de renverser la République. Le Comité central devait être composé de délégués élus à raison de trois par arrondissement. Provisoirement, en attendant l'élection définitive du Comité central, on nomma une commission exécutive, dans laquelle, outre les membres de la commission qui avait élaboré les statuts, entrèrent encore Varlin, Pindy, Jean Durand et quelques autres membres de l'Internationale. À la même séance, on adopta la proposition de Varlin, qui étendait le droit d'éligibilité à tous les gradés de la Garde nationale. Une autre proposition, également adoptée à l'unanimité, était ainsi conçue : « *Le département de la Seine doit se constituer en république indépendante, si l'Assemblée nationale déclare Paris déchu de sa dignité de capitale du pays* ».

L'Assemblée nationale ne tint aucun compte de ces avertissements. Elle vota, le 10 mars, les mesures que nous avons indiquées plus haut à l'égard de la Garde nationale et de ses soldats. En même temps, Thiers recevait de tous les camps conservateurs des propositions et des encouragements à écraser la démagogie parisienne. En province, les journaux répandirent la nouvelle que, le 4 mars, Paris avait organisé une insurrection, ce qui exaspéra encore davantage les masses paysannes, déjà mal disposées envers la population de la capitale. Aux télégrammes de Paris annonçant que tout y était calme, le ministre Picard répondait : « *Ce calme n'est qu'apparent ; il faut agir* ». Le député ultra-conservateur Vautrain conseillait de « *prendre le taureau par les cornes : arrêter le Comité central* ». Les banquiers déclarèrent qu'un emprunt pour payer la contribution de guerre était impossible tant que l'ordre le plus strict ne serait pas rétabli à Paris. Plusieurs députés dépêchèrent auprès de Thiers leur collègue et ami personnel Saint-Marc Girardin, avec mission de lui demander ce qu'il comptait faire. À son retour, Girardin déclara : « *J'ai vu M. Thiers ; il ne sait pas ce qu'il veut, mais il le veut énergiquement* ».¹⁹

À ce moment, Thiers ne se résolvait pas encore à des mesures énergiques contre Paris. Il se contentait pour l'instant des petites mesures répressives du général Vinoy, lequel ferma, le 11 mars, six journaux républicains paraissant à Paris, parmi lesquels « *Le Cri du Peuple* » (organe de Vallès), « *Le Mot d'Ordre* » (organe de Rochefort), « *Le Père Duchesne* » (publié par Gumbert et Vermersch) et « *Le Vengeur* », que Félix Pyat avait commencé à publier à la place du « *Combat* ». Cette interdiction avait pour but de prévenir les commentaires que ces journaux n'auraient pas manqué de faire sur le décret voté la veille par l'Assemblée nationale de Bordeaux. Le même jour, le conseil de guerre de Paris condamna par contumace à la peine de mort Blanqui et Flourens, qui s'étaient cachés, ainsi que d'autres acteurs du 31 octobre, auxquels le gouvernement de la Défense avait solennellement promis le pardon. Le 15 mars, des protestations de Blanqui et de Flourens contre ce jugement et contre le gouvernement se répandirent dans Paris²⁰.

18 Lissagaray, p. 63. Maxime du Camp, p. 26.

19 Maxime du Camp, p. 26.

20 Le texte de ces deux proclamations se trouve dans Andréoli, pp. 167-169.

Le principal danger pour le gouvernement était que la Garde nationale était armée et disposait d'artillerie. Le gouvernement tenta d'abord d'enlever les canons qui se trouvaient sur les hauteurs de Montmartre ; ce point élevé présentait une importance stratégique considérable, et les journaux gouvernementaux l'appelaient « *la crête Aventine de l'insurrection* ». Quelques républicains offrirent leur médiation dans cette affaire. Clémenceau, alors maire de Montmartre, proposa à la Garde nationale de rendre les canons, mais de conserver les fusils. Aurelle de Paladines, le nouveau chef de la Garde nationale, tenta d'inspirer à ses membres de la défiance envers le Comité central, composé d'« *hommes inconnus* ». Le Comité répondit à cela, dans sa séance du 10 mars : « *Nous sommes ce que les circonstances ont fait de nous... Nous sommes l'obstacle infranchissable à toute tentative de renverser la République.* » En même temps, le Comité rédigea un manifeste aux soldats, dans lequel il les appelait à la défense de la République. À une autre réunion, le 15 mars, où le bruit courut que Vinoy avait donné l'ordre d'arrêter le Comité central de la Garde nationale, les délégués de celle-ci confirmèrent l'élection de Garibaldi comme leur chef et nommèrent chef de l'artillerie l'ancien officier de marine Lullier, populaire au sein de la Garde nationale ²¹. À cette même réunion, on constitua définitivement le Comité central permanent. Trente délégués furent élus ; la plupart d'entre eux avaient fait partie des commissions précédentes et provenaient de toutes les couches de la population.

Le Comité central ne songeait nullement à des actions offensives. Il se tenait dans une position expectative. Les autres groupes organisés de Paris n'avaient pas non plus de plan préconçu. Les membres de l'Internationale considéraient que, dans les conditions données, une insurrection aboutirait infailliblement à une catastrophe. Le mot d'ordre de combat, donné de Londres ²² après le 4 septembre, se réduisait à diriger tous les efforts vers l'organisation des travailleurs. Mais les membres de l'Internationale furent eux aussi emportés par le courant des événements.

Les relations entre les organes gouvernementaux et le Comité central de la Garde nationale en étaient venues à un point tel qu'un choc était imminent.

Le gouvernement ne disposait pas d'un nombre suffisant de troupes, car, après la conclusion de l'armistice, il avait dissous les Gardes mobiles se trouvant à Paris. Il ne lui restait que la division du général Vinoy et un corps de 3 000 gendarmes. De plus, une partie des troupes était, par ses sentiments, solidaire de la population parisienne, si bien que le gouvernement ne pouvait placer en elle de grands espoirs.

Thiers subissait cependant de toutes parts une pression si forte, on exigeait si instamment de lui le désarmement de Paris, qu'enfin, sans tenir compte de la position précaire du gouvernement et sans écouter les conseils de certains généraux qui, dans la réunion du soir tenue au Louvre le 17 mars, avaient exprimé des doutes sur l'obéissance des troupes régulières, il donna l'ordre de saisir les canons de Montmartre. Des soldats du 88^e régiment d'infanterie de ligne furent envoyés à cette fin, mais ils fraternisèrent avec la foule qui les accueillit et, dans cette fièvre de cruauté qui s'empare des foules au bruit des coups de feu et à l'odeur de la poudre, ils fusillèrent leur propre chef, le général Lecomte, ainsi que l'ancien chef de la Garde nationale, le général Clément Thomas. Le général Lecomte commandait le détachement qui devait saisir les canons. Lui refusant l'obéissance et s'étant joints à la Garde nationale, ses propres soldats l'arrêtèrent. On le conduisit d'abord au Château Rouge²³, puis au n° 6 de la rue des Rosiers, où se trouvait déjà une grande foule, parmi laquelle se trouvaient beaucoup de soldats de son régiment. Les soldats, voyant leur général, furent pris d'une violente irritation. Ils joignirent leurs voix aux cris de la foule, qui réclamait la mort de Lecomte. On commença aussitôt à former un conseil de guerre improvisé, ce qui exigea pas mal de temps, car tous ceux à qui l'on s'adressait refusaient d'y participer. Cependant, quelques officiers de la Garde nationale et un officier garibaldien, de l'armée des Vosges, furent contraints d'assumer ce rôle. À l'interrogatoire, le général Lecomte nia d'abord avoir donné l'ordre de tirer ce matin-là. Le tribunal improvisé demanda au général s'il ferait la même chose encore une fois, en cas de besoin. Le tribunal voulait

21 Lullier fut élu avec Schœlcher, le célèbre député républicain dont le nom est lié à l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises en 1848. Schœlcher fut révoqué de son poste de chef de l'artillerie.

22 C'est à dire du Conseil général de l'Association Internationale des Travailleurs, où siégeait Karl Marx. (Note MIA)

23 Il s'agissait d'un ancien bal public situé à l'angle des rues Doudeauville et de Clignancourt, au pied de Montmartre, le lieu devait son nom à sa façade rouge. Pendant le siège de Paris (1870-1871), le Château-Rouge fut affecté à la Garde nationale et servit de siège au Comité de vigilance du 18^e arrondissement. (Note MIA)

évidemment sauver le général de la vengeance de la foule exaspérée et des soldats mutinés et exaspérés. Lecomte répondit hardiment : « *Ce que j'ai fait, je l'ai bien fait* ». Alors de vives discussions s'engagèrent entre les membres du tribunal, qui tenaient beaucoup à sauver le général. Quelques-uns d'entre eux demandèrent qu'il fût envoyé à la Salle Robert ²⁴. En même temps, on avait averti le conseil municipal de l'événement important qui venait de se produire. Au dehors, le bruit allait croissant. Les vociférations furieuses, sanguinaires et sinistres de la foule s'entendaient clairement dans la petite salle où se trouvaient le général et le tribunal. Mais voici que des protestations véhémentes s'élevèrent contre la procédure sommaire. L'officier garibaldien surtout insistait pour que le jugement fût rendu selon toutes les règles. À ce moment, on amena le général Clément Thomas. Si cela n'était pas arrivé, le général Lecomte eût peut-être été sauvé.

Le général Clément Thomas avait été arrêté alors qu'il se promenait en civil près d'une barricade construite à Montmartre. Dans un livre récemment paru, un témoin oculaire raconte toutes les péripéties de cette arrestation ²⁵. Le général déclara qu'il s'y trouvait par hasard, tandis que ses accusateurs prétendaient qu'il était venu pour espionner. Cette supposition était invraisemblable. On ne pardonnait pas au général Thomas ses vieux péchés. Il avait participé activement à la répression de l'insurrection de Juin 1848 et, après le 31 octobre, il était devenu très impopulaire comme chef de la Garde nationale. Avec lui, la foule jugea superflue même la procédure sommaire à laquelle on avait soumis le général Lecomte. Un peloton de soldats du 88^e régiment d'infanterie de ligne, sous le commandement d'un officier, attendait sa victime, qui se tenait dos au mur, dans le jardin de la même maison où se trouvait le général Lecomte. Des témoins oculaires racontent que le général Clément Thomas mourut courageusement, en criant : « *Tuez-moi, mais vous ne m'empêcherez pas de vous crier : lâches et assassins !* » ²⁶. Après Thomas, on fusilla Lecomte.

Le lendemain de ce meurtre, le Comité central de la Garde nationale publia une proclamation où il se déclarait étranger à cet acte.

En même temps, les journaux publièrent un procès-verbal signé par deux officiers de marine : Lainé de Montebello et Douville de Mailléfer ; ce document attestait que le Comité central n'avait pas participé à l'assassinat des généraux et que ce meurtre avait été commis « *par des soldats de ligne, quelques mobiles et des gardes nationaux* » ²⁷.

L'incident du matin du 18 mars donna le signal du mouvement général. Le peuple parisien, habitué aux révolutions, se mit à construire des barricades non seulement sur les hauteurs de Montmartre, mais aussi dans d'autres parties de la ville. Le Comité central se trouva en présence d'un fait accompli.

Nous avons vu que, le 15 mars, l'ancien officier de marine Lullier avait été proclamé chef de l'artillerie. Ayant appris ce qui s'était passé, il se rendit à Montmartre. Donnons-lui la parole : « *Là, à Montmartre, on m'acclama comme général de la Garde nationale... De là, je me rendis au Comité central, qui siégeait au n° 11 de la rue Basfroi, où l'on me remit ma nomination comme chef de toute la Garde nationale et où l'on me confia mes pouvoirs. C'était à sept heures et demie du soir. Je montai à cheval et je parcourus le boulevard* » ²⁸. À onze heures du soir, il occupa l'Hôtel de Ville et y laissa comme commandant Brunel. Puis, l'un après l'autre, passèrent aux mains des insurgés la préfecture de police (où resta Duval), le palais des Tuileries (gardé par Bergeret). À quatre heures et demie du matin, Duval informa Lullier que les ministres s'étaient réunis en conseil au ministère des Affaires étrangères. « *J'aurais pu les cerner* », déclara plus tard Lullier lors de l'instruction judiciaire, « *mais la présence de M. Jules Favre parmi eux me retint. Je me contentai d'occuper solidement la place Vendôme et la place de l'Hôtel de Ville, en y construisant des barricades et en y installant des canons* ».

Les 21 et 22 mars, tous les forts, à l'exception du Mont-Valérien, passèrent aux mains des insurgés. Paris fut conquis si facilement aussi parce que toutes les administrations centrales, sur l'ordre de Thiers, avaient

²⁴ Il s'agissait d'une salle de bal située au 58 boulevard Rochechouart, à l'angle de l'impasse du Cadran, à Montmartre. Pendant la Commune, elle fut investie par un « Club rouge » appelé Club de la Salle Robert. (Note MIA)

²⁵ P. Catelain, *Mémoires inédits du chef de la Sûreté sous la Commune*, p. 43.

²⁶ *Les Aventures de ma vie*, par H. Rochefort, t. II, p. 362.

²⁷ *Procès*, etc., série I, p. 78.

²⁸ *Ibidem*, pp. 144-115.

été transférées à Versailles, où l'Assemblée nationale devait reprendre ses séances le 20 mars. Par la suite, la responsabilité de l'échec de la Commune fut imputée à Lullier, qui aurait pu, s'il avait agi avec plus d'énergie, faire prisonniers le gouvernement et l'Assemblée nationale de Versailles. Lullier, dans sa plaidoirie devant le tribunal ²⁹, s'expliqua là-dessus et se justifia en alléguant qu'il ne disposait pas des forces nécessaires pour une telle action. Une autre erreur que les communards lui reprochaient était de n'avoir pas occupé le fort du Mont-Valérien, qui avait une importance stratégique considérable pour la défense de Paris. Dans cette fortification se trouvait une garnison insignifiante de vingt soldats réguliers, sous le commandement d'un major qui promit à Lullier de rester neutre ; Lullier accepta de laisser le Mont-Valérien entre ses mains et ne tint pas compte de l'offre du major Mouton, commandant du 101^e bataillon, qui, dès le 19 mars, avait proposé d'occuper ce fort. Cependant, le gouvernement de Versailles y envoya très vite des troupes qui s'en emparèrent.

La négligence de Lullier et sa manière dictatoriale d'agir amenèrent le Comité central à ordonner son arrestation.

En réalité, ce qui entravait l'action de Lullier comme celle du Comité central, et les retenait d'agir de façon décisive, c'étaient les négociations avec Thiers. La plupart des chefs du mouvement du 18 mars considéraient ce mouvement comme un moyen de faire pression sur le gouvernement et de l'amener à accepter les conditions de Paris. Selon la déposition de Lullier devant le tribunal, ces conditions étaient au nombre de trois : la levée de l'état de siège, la proclamation de la République et l'octroi à Paris d'une large autonomie municipale ³⁰. Les maires de Paris, Ferry, Clémenceau et d'autres, retenaient le Comité central d'agir offensivement, en promettant une solution pacifique de la situation. Plus tard, les communards ne purent pardonner aux radicaux leur rôle de médiateurs, qui n'avait abouti qu'à donner à Versailles le temps de se préparer. Thiers, de son côté, dans le même but de gagner du temps, montrait sa disposition à négocier ; dans l'intérêt du succès de ces négociations, le Comité central ajourna à trois reprises les élections municipales, d'abord fixées au 22 mars, puis au 24, et enfin au 26. D'autre part, il n'y avait pas d'accord ni d'unanimité entre le Comité central et les autres organisations révolutionnaires, ce qui obligeait le Comité central à une prudence encore plus grande dans ses actions.

Dès le 19 mars, le Comité central publia une proclamation où il rejetait sur le gouvernement de Versailles la responsabilité des événements survenus. Dans une autre proclamation au peuple, le Comité central assignait pour tâche au nouveau mouvement le maintien, ou plutôt l'organisation de la République, qu'il considérait comme effectivement compromise par l'Assemblée nationale de Versailles. L'autonomie de Paris, qui disposerait en même temps d'une Garde nationale forte, prête à remplir à tout moment son devoir, devait servir de garantie que la République ne serait pas remplacée par une autre forme de gouvernement. « *Paris ne veut point régner, il veut être libre* », disait une autre proclamation.

Le 24 mars, en remplacement de Lullier arrêté, le Comité central nomma généraux de la Garde nationale Brunel, Eudes et Duval. Ils prirent le commandement de la Garde nationale en attendant l'arrivée supposée du général Garibaldi.

La veille des élections, le Comité central publia une autre proclamation, dans laquelle il expliquait l'origine du mouvement du 18 mars et exposait en même temps les conditions auxquelles une réconciliation avec Versailles pourrait avoir lieu. « *La cause de nos divisions est dans un malentendu* », disait cette proclamation ; « *comme adversaires honnêtes et désireux de dissiper ce malentendu, nous exposerons nos griefs légitimes. Nous avons même accepté ce gouvernement, suspect à la démocratie par sa composition même, en nous réservant le droit de veiller à ce qu'il ne trahît pas la République comme il avait trahi Paris. Nous avons fait la révolution sans un seul coup de feu. C'était un devoir sacré, et en voici les preuves. Que demandions-nous ? La conservation de la République comme le seul gouvernement possible et incontestable. Le droit communal pour Paris, c'est-à-dire un conseil municipal élu. La suppression de la préfecture de police, que réclamait même le préfet Kératry lui-même. La suppression de l'armée permanente et l'attribution à vous seuls, citoyens gardes nationaux, du droit exclusif de maintenir l'ordre à l'intérieur de Paris. Le droit de nommer tous nos fonctionnaires par des citoyens. Enfin, la réorganisation de la Garde*

²⁹ *Ibidem*, pp. 211-212. (Défense de Lullier.)

³⁰ Interrogatoire de Lullier, *Procès*, p. 111.

nationale sur des bases qui donneraient au peuple certaines garanties. » Plus loin, la proclamation énumérait toutes les mesures prises par l'Assemblée nationale de Versailles contre Paris.

Le Comité central s'exprimait ainsi au sujet de la bonne volonté que l'Assemblée nationale commençait à montrer après le 18 mars : « On nous objecte que l'Assemblée nationale, saisie de crainte, nous promet dans un avenir indéterminé des élections municipales et le droit d'élire nos chefs, et que, par conséquent, notre résistance doit cesser. Cet argument est faible. Nous avons été trop souvent trompés pour ne pas l'être encore cette fois. » La population parisienne ne pouvait pas se fier aux promesses que l'Assemblée nationale lui faisait par l'intermédiaire des radicaux, car la majorité de cette Assemblée était monarchiste. D'autre part, on apprenait qu'à l'Assemblée nationale, non seulement les monarchistes, mais aussi les républicains, Jules Favre par exemple, menaçaient les Parisiens d'extermination. Cependant, en vue des élections municipales prochaines, toutes les organisations agissant à Paris s'agitèrent. Les sections parisiennes de l'Internationale se réunirent en séance de nuit dans la nuit du 23 mars et décidèrent, dans la mesure du possible, de donner au mouvement un caractère conforme aux idées de la société. L'Internationale diffusa parmi les ouvriers un manifeste dans lequel elle répétait son programme et proposait aux ouvriers de voter pour la Commune ³¹.

Mais le combat principal n'avait pas encore lieu entre les différentes factions du parti révolutionnaire, mais entre les partisans de la Commune et ses adversaires. À Paris se forma une coalition de tous les journaux hostiles au mouvement révolutionnaire, qui déclaraient d'avance illégales les élections de la Commune et conseillaient aux citoyens de s'abstenir. Le 26 mars, 229 000 citoyens votèrent en faveur de la Commune. Elle se composait de quatre-vingt-dix membres élus par les vingt arrondissements de Paris. Le lendemain des élections parisiennes, Thiers prononça devant l'Assemblée nationale à Versailles un discours qui aurait pu servir d'argument pour justifier l'attitude des républicains parisiens. Il déclarait une fois de plus que la tâche du gouvernement était de rétablir l'ordre, l'industrie et le commerce, et que, « *ce n'est que lorsque le pays sera organisé qu'il décidera lui-même de son sort* » ³². Or, c'était précisément dans la proclamation de la Commune que les Parisiens espéraient se libérer de cette situation incertaine pour l'avenir.

Mais la situation de la Commune elle-même était également très incertaine. Les causes qui avaient donné naissance à cette institution étaient claires, mais en quoi devaient consister son activité, ses pouvoirs, quelles relations devait-elle entretenir avec Versailles, avec la France, avec l'Europe ? L'exposé des événements ultérieurs donnera une réponse à ces questions.

Le rôle historique de la Commune était compris et interprété différemment selon les opinions sociopolitiques qui prédominaient parmi ses membres. À l'ouverture solennelle de ses séances, le vieux Beslay, proudhonien et doyen d'âge des membres de la Commune, la considérait dans son discours de bienvenue comme la conséquence de la diffusion de l'idée de décentralisation. À l'époque de la première Révolution, l'idée de décentralisation était considérée comme réactionnaire et soutenue par les partis réactionnaires, mais en 1870, la situation avait considérablement changé : « *La république n'est plus ce qu'elle était aux grands jours de la Révolution* », disait Beslay, « *la république de 93 était un soldat qui devait concentrer entre ses mains toutes les forces de la patrie pour combattre au dehors et au dedans ; la république de 1871 est un ouvrier qui a besoin avant tout de liberté pour féconder les temps de paix* ». Quant aux tâches de la Commune, voici comment il les définissait : « *... La Commune s'occupera de tout ce qui est local, le département de tout ce qui est régional, le gouvernement de tout ce qui est national.* » À la fin de son discours, Beslay s'adressa à ses collègues en ces termes : « *Ne dépassons pas ces limites tracées par notre programme.* »

Mais la Commune dépassa de loin les limites que Beslay avait voulu lui fixer. Elle dut inévitablement agir comme gouvernement suprême, et non pas seulement comme un de ses organes, pour la simple raison que le gouvernement suprême de Versailles refusait de la reconnaître. Tant que les membres de la Commune espérèrent que le gouvernement de Versailles reconnaîtrait la légalité de leur élection, ils se déclarèrent une simple administration municipale, qui ne désirait que des pouvoirs plus étendus que ceux que leur accordait

31 Andréoli, p. 218.

32 *Idem*, p. 228.

la législation impériale restée en vigueur ³³. Plus tard, le 6 avril, dans une proclamation que la Commune adressa aux départements, on répétait encore : « *Paris ne tend qu'à fonder la République et à conquérir pour lui de larges franchises communales, heureux de donner l'exemple aux autres communes de France. Si la Commune de Paris est sortie du cercle de ses pouvoirs normaux, elle l'a fait avec un vif regret, en raison de l'état de guerre créé par le gouvernement de Versailles. Paris ne tend qu'à se protéger par son autonomie ; il est pénétré de respect pour les droits égaux des autres communes de France.* » ³⁴ En même temps, le Comité central entra en scène et, dans une proclamation du 6 avril, il s'efforça de donner à la Commune un sens particulier et une importance historique, la caractérisant comme le combat entre « *le parasitisme et le travail, entre l'exploitation et la production* ». Cette proclamation se terminait par cette phrase caractéristique : « *Le Comité central croit fermement que l'héroïque population de Paris s'immortalisera et régénérera le monde* ». Le manifeste de la Commune, intitulé « *La nature de la Commune, sa cause et son but* », montre que la Commune subissait de plus en plus l'influence des idées de l'Internationale. Parmi les revendications formulées par la Commune, on remarquait particulièrement celle-ci : que « *Paris conserve le droit de faire chez lui, selon ses convenances, les réformes administratives et économiques que réclame sa population, de créer des institutions propres à développer et à répandre l'éducation, la production, l'échange et le crédit, conformément aux besoins du moment, aux vœux des intéressés et aux données de l'expérience* » ³⁵. En cela, la Commune de Paris réclamait pour elle une initiative si large que ni les administrations municipales, ni même le pouvoir d'État n'en avaient jamais joui jusqu'alors. Elle ne visait pas à soumettre les autres communes de France à son autorité, mais elle ne voulait pas non plus rester dans la situation où elles se trouvaient. Paris semblait vouloir exprimer que le rôle prépondérant qu'il avait joué jusqu'alors avait nui au développement de ses institutions politiques et sociales. Il tirait cette conclusion tragique du fait, en particulier, que la province avait envoyé à l'Assemblée nationale une majorité monarchiste. Paris ne pouvait se plaindre de cette majorité de l'avoir mutilé, puisqu'il se mutilait lui-même désormais. Il comptait n'entretenir que des relations fédératives avec les autres communes et se soumettre, dans une certaine mesure, à une organisation centrale commune.

À côté de la Commune agissaient les membres de l'Internationale, qui s'efforcèrent de provoquer un mouvement communiste en province, où l'Internationale avait ses sections. Ils adressèrent à la population rurale une proclamation qui se terminait ainsi : « *La terre aux paysans, les instruments de travail à l'ouvrier, le travail à tous* ».

Vers la fin de son existence, la Commune elle-même en vint à s'attribuer une mission historique plus définie, mais, en général, elle avait plutôt une tendance que des buts précis. Elle ne savait à quelle forme de gouvernement se rattacher. Elle voulait devenir un « *modèle de gouvernement* », comme disait le vieux Beslay, mais ce modèle resta inachevé. La Commune rappelle une étoile errante qui ne trouve à quelle constellation se rattacher et qui se disperse en poussière de feu dans l'espace.

33 Andréoli, p. 237.

34 *Idem*, p. 252.

35 *Idem*, p. 280.

Le règne de la Commune

Les démons de la Commune – Caractéristique des divers courants politiques – Les blanquistes, les hébertistes, les jacobins, les collectivistes, les proudhoniens et les non-affiliés – La lutte entre les membres de la Commune – Les débats sur le Comité de Salut public – L'activité politique, économique et sociale de la Commune – Les décrets de la Commune – Paris sous la Commune.

«*Nous ne sommes pas des barbares.*»
(Extrait du discours de Damès.)

Il ressort des documents historiques recueillis que les acteurs de la Commune déploraient eux-mêmes le manque d'hommes préparés à une tâche d'une telle envergure. Selon le témoignage de Maxime du Camp, le communard Duval, nommé chef de la police, déployait des efforts inouïs pour maintenir en fonctions Claude, l'ancien chef du département de la sûreté publique. Maxime du Camp rapporte que Frankel, l'un des membres de la Commune et délégué au ministère des Travaux publics, témoignait une attention toute particulière à l'architecte de ce même ministère et lui tenait ce langage : « *Nous manquons d'hommes, et cette pénurie nous empêchera d'atteindre le but élevé que nous nous sommes proposé ; si nous avions des hommes comme vous, monsieur, qui nous prêtassent le secours de leur expérience, nous serions assurés du succès, et l'humanité nous en garderait une éternelle reconnaissance.* »³⁶

Non seulement la Commune manquait d'organes administratifs expérimentés, ce qui l'obligea à conserver la majeure partie des fonctionnaires du Second Empire et du gouvernement provisoire, mais ses dirigeants ne possédaient aucune unité ni dans les idées ni dans les méthodes. Au sein de la Commune se trouvaient réunies toutes les factions du parti révolutionnaire français ; on y rencontre des représentants de toutes les formations historiques du socialisme français : proudhoniens, fouriéristes, blanquistes, collectivistes et enfin des représentants de la « Montagne » de 1848, les dits « Jacobins ».

Parmi ces derniers, la première place revenait à Delescluze, qui, demeuré fidèle au vieux programme de la « Montagne », concentrait principalement son attention sur l'aspect politique du mouvement de la Commune et demeurait étranger aux tendances économiques ; c'est pourquoi il se sentait étranger au sein même de la Commune. Son collègue, Arthur Arnould écrit à son sujet dans ses *Souvenirs personnels* : « *C'était un vieux jacobin, vibrant à l'image des figures de la légende ; on peut dire de lui aujourd'hui qu'il fut l'un des derniers et non des plus faibles représentants de sa génération. Appartenant à la génération qui se prosternait devant l'unité nationale et se souciait peu des questions sociales, il devait bientôt comprendre qu'il lui fallait donner sa vie pour la cause — la cause des communards — dont certains principes contredisaient ses convictions les plus chères et allaient même directement à leur rencontre.* »³⁷ Delescluze avait remarqué dès cette époque que le mouvement républicain ne suivait qu'une ligne qui ne constituait pour lui qu'un aspect secondaire. Après la tentative infructueuse du 22 janvier, il prononça ces mots : « *Si la révolution doit périr une fois encore, je ne lui survivrai pas.* » Sous le mot « *révolution* », il entendait la république, et il ne rejoignit la Commune que parce que l'Assemblée nationale s'était révélée hostile à la république.

On sait que Delescluze fut député en 1848. Trois autres députés de la « Montagne » de 1848 entrèrent également dans la Commune. C'étaient Félix Pyat, Gambon et Miot. Le plus célèbre d'entre eux était Félix Pyat, un bon dramaturge, dont certaines pièces, comme *Le Chiffonnier de Paris*, acquirent une renommée européenne. Félix Pyat passait pour un conspirateur consommé, mais à cette époque il intriguait, et ses menées compromettantes ne laissaient pas de soulever des tempêtes lors des séances de la Commune. Comme beaucoup de montagnards de 1848, Félix Pyat était un fervent admirateur de la « Montagne » de la

36 Maxime du Camp, « La Commune à l'Hôtel de ville », *Revue des deux Mondes*, 1er juillet 1879, p. 15.

37 *La vie de Delescluze*, par Charles Prolès. Préface de Millerand, 1898, p. 83.

première révolution française, s'efforçant d'imiter ses acteurs et d'introduire leurs formes. Un de ses biographes raconte qu'il portait constamment dans sa poche une édition miniature de l'*Histoire de la Révolution française* de Mignet, qu'il lisait comme un missel³⁸. Il soutenait énergiquement le projet de ses camarades de créer un Comité de Salut public.

Les jacobins jouaient le premier rôle dans la Commune avec les blanquistes, ces derniers étant nombreux. Les blanquistes s'appelaient eux-mêmes « hébertistes ». Ils voulaient concilier les nouvelles opinions sociales avec les traditions de la Commune parisienne de 1793, du temps de Hébert et de Chaumette. Presque tous les blanquistes étaient issus de l'intelligentsia bourgeoise. Il est intéressant de noter que même les éléments les plus extrêmes et les plus violents de la Commune appartenaient à cette intelligentsia, tandis qu'une minorité modérée était recrutée parmi les ouvriers et les membres de l'Internationale. Parmi les blanquistes se trouvaient des personnes très instruites, par exemple Édouard Vaillant, qui appartenait également à l'Internationale. Vaillant — qui demeure encore aujourd'hui le chef des blanquistes et député de la chambre — avait déjà le titre d'ingénieur et de bachelier ès sciences naturelles, il étudia encore la médecine à la faculté et publia plus tard des travaux d'une université allemande, étudiant la philosophie allemande. Tridon, un autre blanquiste et hébertiste, était un homme très riche, qui, lors de sa brillante jeunesse, s'adonnait aux lettres et publia en 1864 une brochure intitulée *Les Hébertistes*, dans laquelle il glorifiait les acteurs de 1793 dans des phrases enthousiastes, entre autres : « *Je vous aime et je vous glorifie, ô grands hommes, maudits par l'histoire !* »³⁹

En toute justice, il faut reconnaître que Tridon était un homme excessivement doux et que, malgré sa déclaration terroriste, il était l'un des membres les plus modérés et les plus raisonnables de la Commune. Peut-être se trouvait-il alors dans cette humeur spirituelle qui s'empare parfois des gens qui ressentent la proximité de la mort. Il était extrêmement maladif et mourut quelques semaines après la chute de la Commune. Il légua toute sa fortune à son ami Eudes, « *à la condition de l'employer à la vengeance* ». ⁴⁰

Les noms de Raoul Rigault et de Théophile Ferré, deux blanquistes qui se distinguaient généralement par leur penchant pour la violence, restèrent liés à l'exécution des otages. Ils appartenaient eux aussi à l'intelligentsia bourgeoise. Raoul Rigault avait déjà été rencontré sous l'Empire, lorsqu'il publiait, avec d'autres étudiants du Quartier latin, divers journaux et brochures. Il fut jugé à plusieurs reprises pour ses articles virulents contre la religion et pour avoir fait l'éloge de la première Commune de Paris. Le fanatisme de cet athée allait jusqu'à ce qu'il évitât de prononcer le mot « saint » — et le saint lui-même —, et qu'à la place de « Saints Pères », il dît le mot latin *Semper*.

Pour de telles propos, Raoul Rigault fut jugé sous l'Empire⁴¹. Au cours d'un de ses procès, il interrompit l'avocat impérial qui réclamait l'indulgence des juges en raison de sa jeunesse, en s'écriant : « *Je n'accepte pas votre indulgence, car, lorsque le pouvoir sera entre mes mains, je ne vous ferai point grâce.* »⁴² Dans l'un de ses articles, il prouvait que la miséricorde est une faiblesse. Pour Rigault, même les acteurs de la Convention étaient des modérés. Il appelait Robespierre « *l'immortel bavard* » et il disait à propos de Saint-Just que c'était un homme « *sans énergie* ». Seuls Marat et Hébert étaient épargnés par ses sarcasmes. Maxime du Camp raconte que Blanqui lui-même caractérisait Rigault ainsi : « *Comme homme, c'est un gamin, mais c'est un policier de première classe.* ».

Rigault acquit sa gloire de « policier » sous l'Empire même parce qu'il connaissait tous ses espions et jouait à plusieurs reprises diverses farces à leurs dépens. Rigault mit à profit ce don policier particulier dès le lendemain du 4 septembre, en entrant au département politique de la préfecture de police. Quelques jours après la proclamation de la Commune, il devint lui-même chef de la police, puis il quitta ce poste et devint procureur de la Commune. Rigault était l'un des membres les plus extrêmes de la Commune. Il proposait de

38 Jules Clère. *Les hommes de la Commune. Biographie complète de tous les membres*. 5ème édition. Paris 1872, p. 152.

39 Maxime du Camp, « Les Hébertistes sous la Commune », *Revue des deux mondes*, 1^{er} juin 1878, p. 529.

40 Jules Clère, *Les Hommes de la Commune : biographie complète de tous ses membres*. Paris : E. Dentu en 1871, p. 181.

41 Rochefort, *Les Aventures de ma vie*, t. II.

42 Maxime du Camp, « Les prisons sous la Commune », *Revue des deux Mondes*, T. XXI, 1877, p. 37.

nombreuses mesures répressives et soutenait les propositions similaires venant des autres. Quand les membres modérés de la Commune lui disaient : « *vous commettez une scélératesse inouïe* », il répondait invariablement : « *Nous ne sommes pas ici pour faire des lois, mais pour faire la révolution.* ». Malgré tout cela, Rigault n'était pas complètement dépourvu de toute sensibilité et même d'un certain romantisme ; ses propres adversaires lui reconnaissaient quelques bons sentiments ⁴³. Son subordonné Catelain, raconte qu'il ordonnait souvent de distribuer de la nourriture aux femmes et aux enfants des soldats qui combattaient contre la Commune dans les rangs des troupes versaillaises. ⁴⁴

L'inséparable ami de Rigault et son successeur à la préfecture de police fut Théophile Ferré. C'était un homme d'une violence et d'une exaltation égales à celles de son prédécesseur. Lors des funérailles de Victor Noir, il avait crié du haut d'un arbre où il était monté : « *Vive la République ! La Convention aux Tuileries ! La Raison à Notre-Dame !* » Traduit en justice dans le procès de Blois, il répondit au président avec une insolence sans égale et fut condamné pour outrage au tribunal.

Parmi les autres blanquistes, il convient de citer encore Protot, dont nous avons parlé plus haut comme avocat de Mégy, Ranvier, ancien négociant aisé, et Eudes, pharmacien. Quelques membres de la Commune, sans appartenir par leur passé ni aux blanquistes ni aux jacobins, les soutenaient en toutes circonstances : tels étaient Tridon, Verdure, qui avait été rédacteur à la « *Marseillaise* » de Rochefort, Urbain, instituteur, et Pascal Grousset, collaborateur bien connu de Rochefort à la « *Marseillaise* ». Grousset représentait à la Commune l'élément du monde élégant ; on le surnommait « *le dandy de la révolution* ».

Beaucoup de membres de la Commune appartenaient à l'Internationale⁴⁵. Mais ils ne s'en tenaient à aucune politique définie, de sorte que certains d'entre eux, sur des questions importantes, votaient au sein du Comité de Salut public avec les jacobins et les blanquistes. Parmi eux se trouvaient Léo Frankel, Dereure, Vaillant (qui appartenait aussi au groupe blanquiste). D'autres, au contraire, se rangeaient du côté de la minorité. Parmi eux se trouvaient les proudhoniens Beslay et Jourde. Beslay avait été député en 1848 et était connu comme philanthrope ; il avait perdu toute sa fortune dans diverses entreprises philanthropiques et communistes. Jourde, que le commissaire du gouvernement Gaveau, lors du procès de la Commune, qualifiait de l'un des « *rares hommes capables* » de la Commune, était employé dans une banque.

Venaient ensuite les membres de l'Internationale qui représentaient le courant communiste allemand. La première place parmi eux revenait à l'ouvrier relieur Varlin, « l'âme de l'Internationale », à propos duquel l'avocat impérial Lepeletier disait : « *C'est un esprit hors du commun.* » ⁴⁶ Il faut encore mentionner l'autodidacte Malon, simple berger devenu philosophe. Il fut l'un des candidats de l'Internationale aux élections législatives de février et fut élu. Un autre candidat moins chanceux de l'Internationale fut l'ouvrier Avrial. D'autres membres de la Commune appartenant à l'Internationale, comme Chalain, Theisz, Serrailier, Duval, Johannard, Langevin, Longuet, Pindy, étaient de simples ouvriers, à l'exception de Longuet, ancien étudiant et journaliste, gendre de Marx. Tous ou presque tous avaient figuré dans divers procès de l'Internationale.

Nous avons énuméré ici les factions organisées de la Commune. Mais il y avait encore des membres qui, en véritables déclassés, n'appartenaient à aucune faction. Certains d'entre eux votaient avec la majorité, par exemple Grousset, dont nous avons déjà parlé, le docteur Parisel, le docteur Chillot, ancien prêtre, et Vésinier, ancien secrétaire et collaborateur d'Eugène Sue dans la composition de ses romans. Vésinier s'était fait membre de l'Internationale sous l'Empire, mais en avait été exclu par les ouvriers, qui ne lui pardonnaient pas la licence de certains de ses romans, dont on disait qu'ils avaient été écrits en collaboration avec des femmes de mœurs légères. ⁴⁷

Parmi les membres de la Commune n'appartenant à aucune faction et votant avec la minorité, il faut mentionner Jules Vallès et Courbet. Le premier était un écrivain et journaliste connu, le second un artiste de

43 Drumont. La France Juive, T. I, p. 409.

44 Catelain, *Mémoires d'un chef de la sûreté sous la Commune* etc. p. 111 et 182.

45 Il s'agit de l'Association Internationale des Travailleurs, AIT, fondée en 1864. (Note MIA)

46 Jules Clère, p. 197.

47 Jules Clère, p. 211.

génie, qui avait opéré dans la peinture française une révolution en faveur du réalisme. Napoléon III avait voulu lui décerner la Légion d'honneur, mais Courbet refusa. Dès le temps de l'Empire, il s'était lié avec la jeunesse républicaine du Quartier latin. Là, dans un restaurant de la rue des Écoles, se réunissaient Jules Vallès, Raoul Rigault, Ferré, Vermersch, qui rédigeait pendant la Commune le journal « *Le Père Duchesne* », le poète Dupont, le célèbre caricaturiste Gill, le sculpteur sur bois Catelain, et d'autres encore. Courbet paraissait parmi eux en blouse, les manches retroussées, tel qu'il travaillait dans son atelier ; sa taille élancée et herculéenne, ses membres musculeux, son visage de paysan breton replet rappelaient, selon l'expression de Dupont ⁴⁸, « *tout un troupeau de bœufs* ». En posant sa candidature aux élections de la Commune, il lança à ses électeurs une proclamation dans laquelle, décrivant son activité dans la littérature et dans la politique, où il avait toujours marché « *parallèlement* » avec son « *camarade Proudhon* », il exposait ses vues sur la Commune : « *Je suis heureux de pouvoir vous dire que, sur mon initiative, les artistes ont pris l'initiative de former une fédération. Que toutes les corporations de la société suivent cet exemple, et à l'avenir aucun gouvernement ne pourra prévaloir sur nous. Des associations indépendantes et constituées selon leurs intérêts seront « nos cantons » ; se gouvernant elles-mêmes, elles faciliteront la tâche de la Commune. La Commune n'aura à s'occuper que des intérêts généraux, de ses rapports avec le reste de la France. Ainsi la présente Commune deviendra un conseil fédéral des associations.* » ⁴⁹ Nous retrouvons ici, comme dans le discours de Beslay, le reflet du puissant courant de fédéralisme politique et économique qui régnait alors dans une certaine partie de la société française.

Un autre membre de la Commune votant avec la minorité fut le républicain et journaliste Vermorel, bien connu sous l'Empire.

Nous avons volontairement réservé pour la fin les membres de la Commune dont nous allons maintenant parler : les uns y trouvaient la satisfaction de leur esprit aventureux, les autres y entraient avec des desseins pour le moins suspects. Au premier rang de ceux-ci figure le général Cluseret ; des trois ministres de la guerre de la Commune, il resta en fonctions plus longtemps que les autres. En 1848, Cluseret était lieutenant et avait pris la part la plus active à la répression de l'insurrection de Juin ; plus tard, il participa à la guerre de Crimée et à diverses expéditions en Afrique. Ses convictions républicaines se formèrent sous le Second Empire ; il donna alors sa démission et, après un bref séjour en Algérie, où il dirigea une ferme, il partit pour l'Amérique. Peu après, nous le retrouvons dans les troupes de Garibaldi, à la tête d'un bataillon de volontaires américains, et il y fut fait colonel. Plus tard, il prit part à la guerre de Sécession, dans les rangs de l'armée fédérale, sous les ordres du général Frémont. À l'époque libérale de l'Empire, il revint en France et se lança dans le journalisme. À la suite d'un démêlé avec des agents de police de l'Empire, il fut, en sa qualité de citoyen américain, expulsé de France. Il retourna alors en Amérique et s'occupa d'organiser les sections locales de l'Internationale. ⁵⁰ Après le 4 septembre, Cluseret rentra en France et entreprit une agitation douteuse contre le gouvernement du 4 septembre. Nous disons douteuse, en faisant allusion à des documents récemment publiés dans le journal parisien « *La Petite République* », extraits de l'enquête parlementaire sur le 18 mars. Selon ces documents, Cluseret, aujourd'hui l'un des piliers du groupe parlementaire nationaliste, est accusé d'avoir été en relations avec le gouvernement prussien. Ce fait aurait été connu de Gambetta, qui donna par dépêche télégraphique l'ordre de fusiller Cluseret, mais ce dernier aurait réussi à s'enfuir. Il est douteux que Cluseret ait réellement joué le rôle qu'on lui prête, mais il est certain que ce fut la passion de l'aventure, l'esprit d'audace, et non la sympathie pour les idées de la Commune, qui l'attira à Paris.

À la même catégorie appartenaient La Cecilia, qui avait participé aux insurrections carlistes en Espagne, Brunel, ancien officier de cavalerie, et Lullier, ancien officier de marine. De ceux-ci, seul Brunel était véritablement membre de la Commune ; les autres ne prirent part qu'à ses opérations militaires. Lullier, comme on le sait, commanda la Garde nationale et dirigea ses actions le 18 mars et les jours suivants. Il fut ensuite arrêté. Lullier était un officier capable, mais indiscipliné. Il élaborait un plan, non dépourvu de mérite, en vue de réunir l'armée de la Loire à Paris assiégé. En tant qu'homme, Lullier possédait une volonté et un courage indomptables, dignes d'un véritable chef. Il gagna rapidement la sympathie de son entourage et sut se faire obéir. C'est du moins l'opinion qu'un homme qui eut l'occasion de l'observer a exprimée à son sujet.

48 Cattelain, *Mémoires*, etc.

49 Jules Clère, p. 64.

50 Jules Clère, pp. 62-63.

⁵¹ Aussi ne lui fut-il pas difficile de s'évader de la prison où le Comité central l'avait enfermé, et de circuler librement dans Paris ; personne n'osait porter la main sur lui. Il prêchait hautement le renversement de la Commune, qui n'avait pas voulu reconnaître ses talents. Plus tard, nous voyons Lullier, l'un des principaux acteurs du 18 mars, entrer dans la première moitié de mai en relations avec le gouvernement de Versailles, par l'intermédiaire du baron de Thyl et d'un certain Camus ; mais le gouvernement ne lui fournit pas les fonds nécessaires à son complot, et Lullier ne put rien entreprendre. *« J'aurais renversé la Commune, déclara plus tard Lullier devant le tribunal, si l'on m'avait fourni les sommes dont j'avais besoin ; j'aurais agi, sans même attendre aucun prétexte. »* ⁵²

Rossel était d'un type tout différent ; il se trouvait à Metz pendant le siège et fut, avec quelques autres officiers, opposé à la capitulation. Lorsque la capitulation fut devenue un fait accompli, il parvint à traverser les lignes prussiennes et à s'évader. Il entra au service de l'armée de la Loire, dans le camp militaire de Nevers. C'était un patriote fanatique ; il offrit ses services à la Commune, sans connaître ses acteurs et sans partager ses idées, uniquement poussé par un ressentiment extrême contre le gouvernement légal qui avait signé la paix à des conditions si humiliantes. Cela ressort d'une lettre du 19 mars, par laquelle il refusait de servir dans l'armée régulière, dès qu'il eut appris la révolution à Paris. *« J'ai l'honneur de vous informer, écrivait-il au ministre, que je me rends à Paris pour me mettre à la disposition des forces gouvernementales qui pourront s'y former. Ayant appris par la dépêche versaillaise publiée aujourd'hui qu'il y a dans le pays deux partis en lutte, je n'hésite pas à me ranger du côté de celui qui n'a pas signé la paix, et dans les rangs duquel il n'y a pas de généraux coupables de capitulations. »* ⁵³

Il faut dire maintenant quelques mots des membres de la Commune qui y entrèrent soit par la plus fâcheuse des méprises, soit dans un but secret. Il faut d'abord remarquer que ces membres se distinguaient par un goût immodéré pour les mesures de violence. Ils prêchaient les moyens les plus extrêmes. L'un d'eux était un certain Blanchy. Il était paralytique et se déplaçait constamment appuyé sur une canne, qu'il agitait dans les airs en faisant les propositions les plus audacieuses et les plus excessives. Son ardeur paraissait suspecte, et d'autres membres de la Commune l'invitèrent plus d'une fois à la modération. Une fois, Varlin, une autre fois, Delescluze l'interrompirent fort vivement lorsqu'il se livrait à sa déclamation habituelle. Le 1er mai, lors du vote sur la création du Comité de Salut public, Blanchy s'exprima en ces termes : *« Je vote pour, parce que, si la Commune a conquis l'amour des honnêtes gens, elle n'a pas encore pris les mesures nécessaires pour faire trembler les lâches et les traîtres, et que, grâce à cette tolérance intempestive, l'ennemi a peut-être réussi à pénétrer dans les organes mêmes de notre gouvernement. »* Quelque temps après, il fut découvert que c'était lui-même qui avait le premier profité de cette « tolérance intempestive ». Son vrai nom était Pourille (Stanislas) ; il avait fait la plus grande partie de sa carrière dans la police sous le Second Empire. En outre, le faux Blanchy avait été condamné à Louvres à six jours de prison pour banqueroute, ce qui le privait de ses droits politiques. Raoul Rigault lut un rapport sur l'affaire Blanchy et demanda à la Commune son arrestation. Le biographe de Blanchy, Clère, termine ainsi sa notice *« Bien qu'il vote constamment avec la majorité, à partir du moment où [il] fut mis en prison, on n'entendit plus parler de lui, et l'on ignore si la Commune l'a libéré avant l'entrée des troupes dans Paris ; en tout cas, il ne figure ni parmi les membres de la Commune passés par les armes ou tués, ni parmi ceux qui furent jugés par le conseil de guerre versaillais, ni parmi ceux qui s'enfuirent à l'étranger. »* ⁵⁴

Enfin, parmi les membres de la Commune, il y avait des hommes qui auraient dû être internés dans un asile d'aliénés, comme le malheureux Alix, l'inventeur d'un télégraphe fondé sur « l'action sympathique des escargots ». Si, dans une ville, un escargot A se dirigeait vers telle ou telle lettre de l'alphabet, son congénère sympathique B, dans une autre ville, attiré par une influence se transmettant à de grandes distances, se dirigeait vers la même lettre : tel était le principe de son télégraphe. Après la chute de la Commune, Alix fut interné à l'asile d'aliénés de Charenton.

La plupart des membres de la Commune appartenaient, par leur condition sociale, à la classe ouvrière et, en ce sens, la Commune fut un gouvernement prolétarien. Mais, comme nous l'avons déjà vu à la fin du

51 Catelain, p. 175.

52 *Procès de la Commune, 1ère série*, p. 90.

53 *Procès de la Commune, 2^e série*, p. 43.

54 Jules Clère, p. 42.

chapitre précédent, d'après les discours et les proclamations de la Commune, ses buts et ses idées ne présentaient rien de précis. Cela donna lieu au journal « *La Vérité* » d'écrire ce qui suit : « *Notre intention n'est pas de critiquer les mesures d'exception. La grandeur de la situation a sans doute ses exigences, avec lesquelles il faut compter. Mais, néanmoins, nous sommes forcés de reconnaître que tout cela ne constitue pas véritablement un programme politique, et que les citoyens que la Commune, à l'heure qu'il est, immole à la patrie, sont en droit de se demander quelle cause ils défendent en réalité et pour quel but ils se font tuer avec un héroïsme qui fait l'objet de notre admiration à tous.* »⁵⁵

Nous avons déjà vu que la majorité suivait les jacobins et les blanquistes, qui formaient ce qu'on appelait la « Commune révolutionnaire ». Mais même au sein de la minorité, qui appartenait à l'Internationale, il existait des divergences. Beslay et Jourde étaient des représentants de la doctrine proudhonienne ; ils se prononçaient donc pour le maintien de la propriété privée. C'est dans ce sens qu'ils agirent, en tant que délégués de la Commune, l'un à la Banque de France, l'autre au ministère des Finances. Plus tard, après l'écrasement de la Commune, ses membres socialistes reprochèrent à leurs collègues proudhoniens et à la Commune tout entière de ne pas avoir fait un usage suffisant de leur pouvoir. « *Les membres du Comité exécutif, écrit Lissagaray, dans leur puérile illusion, ne virent pas les véritables otages qu'ils avaient sous la main : la Banque et les autres établissements financiers. Avec tous ces moyens, ils auraient tenu la bourgeoisie en échec, se riant de son expérience et de ses canons. Sans exposer un seul homme, la Commune pouvait prendre le gouvernement de Versailles à la gorge et lui poser un ultimatum : Cède ou meurs.* » Plus tard, Pascal Grousset écrivit à Jourde dans le même esprit : « *Votre erreur, que vous partagez avec beaucoup d'autres, consiste, à mon avis, à avoir cru qu'il fallait sauver le « crédit de Paris », alors qu'il s'agissait de sa propre existence.* »⁵⁶

Il est très possible que la Commune n'eût pas triomphé même si Beslay et Jourde avaient partagé les idées des autres membres. Les idées de la Commune étaient en général si éloignées et si étrangères à celles du reste de la France que, même si elles s'étaient cristallisées en une forme définie, le mouvement n'en aurait pas moins dû, tôt ou tard, aboutir à une défaite. Néanmoins, si la Commune, dans les premiers moments de ses négociations avec Versailles, alors que ses exigences étaient encore modérées et pouvaient être acceptées, avait mis la main sur la Banque de France, comme sur un « otage », il est très probable que Versailles aurait cédé. Mais la question de savoir si une concession arrachée dans de telles conditions eût été durable est une autre affaire.

La Banque de France détenait alors environ trois milliards de valeurs en papier-monnaie et en espèces⁵⁷. La Commune ne mit pas la main sur ce capital ; elle se borna à envoyer son délégué à la Banque. La somme totale qu'elle retira de la Banque n'atteignit que sept millions de francs, en dehors de dix millions appartenant au Conseil municipal de Paris, que la Banque avait recueillis pour son compte auprès de la régie des douanes et de l'octroi et qu'elle gardait dans ses caisses. Jourde prélevait sur ces fonds de petites sommes, mais il rencontrait des obstacles de la part de l'administration de la Banque. Il avait parfois recours à des menaces, mais ces menaces ne furent jamais mises à exécution. La Banque resta inviolée pendant toute la durée de la Commune. Le 10 mai, le personnel de la Banque fut saisi de panique à la vue d'un bataillon de la Garde nationale qui avait l'intention d'occuper les lieux. Le Comité central de la Garde nationale soupçonnait que l'édifice de la Banque recelait des armes et que, dans le cas d'une entrée des troupes versaillaises dans Paris, on ouvrirait le feu de ses fenêtres sur les fédérés ; il donna donc l'ordre d'y envoyer des gardes pour l'occuper, mais Beslay s'y opposa, et le bataillon dut rebrousser chemin. Le directeur de la Banque, Cheynet, n'oublia pas les grands services que Beslay lui avait rendus en sacrifiant les intérêts de la Commune pour sauver la Banque, et, après l'entrée des troupes régulières dans Paris, il lui procura un passeport grâce auquel Beslay put s'enfuir à Genève.

Les divergences entre les membres de la Commune se manifestaient surtout dans les mesures politiques qu'ils proposaient. La fraction jacobin-blanciste préconisait les moyens violents et votait toutes les propositions faites en ce sens. Dans les premiers temps, elle rencontra de ce côté une opposition de la part de

55 Paul Lanjollau et Paul Carriez, *Histoire de la Révolution du 18 Mars*, Paris 1871, p. 552.

56 Maxime du Camp.

57 Lavis et Rambaud, *Histoire générale du IV^e siècle à nos jours, t. XII, Le Monde Contemporain (1870-1900), la Troisième République*, p. 6.

la majorité des membres. Lorsque, par exemple, les membres de la Commune apprirent que les suspects arrêtés étaient détenus au secret, ils protestèrent contre cette mesure. Elle avait été prise sur l'ordre de Raoul Rigault, qui était devenu préfet de police après la mort de Duval. Aux questions qui lui furent posées à ce sujet par les membres de la Commune, Rigault répondit qu'il lui était impossible, sans le droit de recourir à de telles mesures de rigueur, d'assumer la responsabilité de sa charge. La Commune refusa de lui accorder ce droit, et il donna sa démission. Il fut remplacé par Cournet⁵⁸. Dans cette première période de son activité, la Commune vota diverses mesures ayant pour but la garantie de la liberté individuelle⁵⁹ et une justice prompte et équitable⁶⁰. Mais par la suite, l'esprit changea, et plus la Commune sentait sa faiblesse organique, plus elle eut recours aux mesures de violence. L'une de ces mesures fut la suspension des journaux qui lui étaient hostiles. Ainsi, en deux mois, trente-deux publications périodiques furent suspendues. Une autre mesure, employée comme moyen héroïque, fut l'institution du Comité de Salut public. D'une manière générale, l'organisation gouvernementale de la Commune subit les modifications les plus fréquentes. Jusqu'aux élections du 26 mars, le Comité central avait nommé des délégués provisoires dans les différents ministères. Après les élections, les membres de la Commune se répartirent en dix commissions, chacune placée à la tête d'un ministère. Dans chaque commission, il y avait un délégué-ministre ; les autres membres étaient ses adjoints. À la tête de toutes les commissions se trouvait un Comité exécutif de cinq membres, qui était, à proprement parler, le gouvernement suprême de la Commune. Le 20 avril, sur la proposition de Delescluze, le nombre des membres du Comité exécutif fut porté à neuf. Mais tous ces changements partiels n'avançaient guère les affaires de la Commune, et nous voyons, le 28 avril, le jacobin Miot proposer la création d'un « Comité de Salut public », auquel devait être attribué le pouvoir le plus étendu sur toutes les commissions, et qui ne devait rendre compte de ses actes qu'à la Commune elle-même. La mission de ce comité était de « *prendre les mesures les plus radicales et les plus énergiques, en raison des circonstances douloureuses* ». ⁶¹

Les débats sur cette proposition durèrent deux jours. Les membres modérés de la Commune s'élevèrent contre cette parodie ridicule des hommes et des institutions de 1793, qui n'avaient rien de commun avec la situation présente. Malgré leurs protestations, le projet fut adopté par 45 voix contre 23. Furent élus les cinq membres suivants : Antoine Arnaud, Léo Meillet, Ranvier, Félix Pyat et Charles Gérardin. Ce même jour, sur la proposition de Raoul Rigault, qui remplissait les fonctions de procureur de la Commune, le Comité de Salut public lui adjoignit quatre assesseurs : Théophile Ferré, Dacosta, Martenville et Huguenot. Le Comité de Salut public se révéla incapable d'organiser les forces de la Commune : précisément à ce moment, le fort d'Issy tomba entre les mains des troupes versaillaises, qui avaient déjà entrepris de sérieuses opérations contre Paris.

La séance de la Commune du 9 mai fut l'une des plus orageuses. Delescluze, dans un discours énergique, condamna toute l'activité antérieure de la Commune. La majorité révolutionnaire rejetait sur la minorité la responsabilité de l'insuccès. Félix Pyat fit preuve d'une violence particulière ; Malon l'interrompit en ces termes : « *Vous êtes le mauvais génie de la révolution. Taisez-vous ! votre influence perd la Commune. Il faut enfin y mettre un terme.* » L'ancien Comité fut remanié : Félix Pyat, Léo Meillet et Gérardin furent remplacés par Gambon, Delescluze et Eudes, qui appartenaient également à la majorité révolutionnaire, si bien qu'il n'y eut pas de changement essentiel. Le nouveau Comité continua sur le même ton ancien contre les membres de la minorité. Il dissout l'ancienne commission militaire, composée d'Avrial, Johannard, Varlin, membres de l'Internationale, d'Arnould et de Tridon, et nomma une nouvelle commission de sept membres, choisis dans la majorité ; elle était composée de Bergeret, Cournet, Geresme, Ledroit, Longlas, Sicard et Urbain.⁶²

Dans les dernières séances du 9 mai, les membres de la majorité décidèrent de convoquer les séances de la Commune aussi rarement que possible, afin de se soustraire au contrôle et à la critique de la minorité. La séance suivante devait avoir lieu le lundi 15 mai. Les membres de la minorité se rendirent à la séance dans l'intention d'y lire leur déclaration, mais les membres de la majorité étaient absents. La minorité fit alors imprimer sa protestation, signée par les vingt-deux noms suivants : Beslay, Jourde, Theisz, Lefrançais,

58 *Journal des journaux sous la Commune (Le « Journal officiel de Paris », le « Journal officiel de Versailles » et les différents journaux paraissant à Paris)*, t. II, p. 124.

59 *Ibidem*, t. I, p. 441.

60 *Ibidem*, pp. 108-109.

61 *Journal des journaux, etc.*, t. II, « *Journal officiel de Paris* » du 4 mai 1871.

62 Lanjolley et Corriez, pp. 435 et 470.

Gérardin, Vermorel, Clémence, André, Serrailier, Ch. Longuet, Arthur, Arnould, Victor Clément, Ostyn, Frankel, Pindy, Arnould, Jules Vallès, Tridon, Malon, Varlin, Gustave Courbet. Dans cette déclaration, ils protestaient contre les actes de la majorité de la Commune, qui abandonnait tout le pouvoir au Comité de Salut public. « *Pour nous, poursuivaient-ils, si nous voulons, comme la majorité, la rénovation politique et sociale, nous, qui sommes l'opinion contraire, nous réclamons, au nom des mandats que nous représentons, le droit d'une responsabilité exclusive de nos actes devant nos électeurs, sans recourir à une dictature suprême, que nos pouvoirs ne nous permettent pas de reconnaître.* »⁶³ Puis les membres de la minorité déclaraient que la question principale était désormais la guerre, et qu'ils se rendaient dans leurs arrondissements pour préparer la défense militaire de Paris. La minorité considérait, en somme, l'influence des jacobins de 1848 comme funeste. L'un d'eux, Arnould, prédit qu'ils allaient « *perdre encore une fois la révolution* ». ⁶⁴

Tous ces faits montrent à quel point les relations étaient tendues entre les représentants des deux courants opposés de la Commune. La minorité fut soumise à des outrages ; la séance du 17 mai, qui suivit la publication de la déclaration précitée, en fut particulièrement prodigue. Pascal Grousset se montra le plus violent ; il voulut contraindre la minorité à faire une sorte de réparation pour sa protestation. On comprend aisément dans quelle mesure les circonstances ambiantes, la multitude de travail qui incombait à la Commune, les tâches complexes, touchant à l'administration intérieure de la ville et à sa défense militaire, contribuaient à transformer de petits malentendus en de véritables conflits entre les deux camps ennemis. Dans chaque séance de la Commune, une partie considérable du temps était absorbée par des discussions sur le compte rendu de la dernière séance, que le délégué au « *Journal Officiel* », où il était publié, abrégait ou complétait à son gré, ou par les intrigues menées par Félix Pyat dans son journal. Tel jour, par exemple, Félix Pyat, en séance secrète du Comité exécutif, proposait la suspension de plusieurs journaux, simplement pour éliminer leur concurrence ; le lendemain, dans son journal « *Le Combat* », il discutait les mêmes mesures qu'il avait soutenues la veille. Des malentendus constants surgissaient entre les membres de la majorité eux-mêmes ; tout cela affaiblissait le contrôle que la Commune aurait dû exercer sur ses délégués dans les différentes branches de l'administration. Ces délégués sortaient des limites de leurs pouvoirs, ce qui aboutissait à une anarchie complète. Pillot, secrétaire de la Commune, s'appropriait son organe officiel et y fit imprimer des annonces pour ses romans ; Grillot, un autre rédacteur du journal officiel, y publiait des décrets fantaisistes qui scandalisaient le délégué des Finances, Jourde, et jetaient la panique parmi les porteurs de bons du Trésor, car on y déclarait que ces titres seraient rayés du Grand livre de la dette publique. D'un autre côté, nous avons vu que Raoul Rigault détenait des prisonniers à l'insu de la Commune. Ce désordre dans l'administration de la Commune fut encore aggravé par deux autres circonstances. Faute de personnel expérimenté, la Commune dut conserver en fonctions tous les anciens fonctionnaires, à l'exception des plus hauts placés. Le gouvernement de Versailles lui-même, ayant intérêt à avoir ses hommes à Paris, conseillait à ses anciens employés de rester à leur poste sous la Commune. Ceux qui avaient déjà quitté Paris y revinrent. Ainsi, la Commune dut recourir aux services d'un personnel qui lui était franchement hostile.

D'autre part, le Comité central de la Garde nationale, qui avait disparu après les élections du 26 mars, profita des revers militaires de la Commune pour réparaître sur la scène et s'immiscer dans l'administration, ce qui ne fit qu'aggraver le désordre. La Commune, désorganisée, perdit toute autorité. Ses décrets n'étaient pas exécutés, les ordres de ses délégués restaient sans effet, au gré des caprices des subalternes. En voici un exemple : le directeur de la préfecture de police, Duval, ordonne la mise en liberté du général Cluseret arrêté ; malgré cet ordre formel, le général est retenu en prison cinq jours encore ⁶⁵. « *Il nous était beaucoup plus difficile, disait Billioray devant le conseil de guerre, de faire mettre en liberté les personnes irrégulièrement arrêtées que de procéder à des arrestations sérieuses.* » L'un des otages, l'archevêque Darboy, fit savoir à ses amis l'impuissance du gouvernement de la Commune à le délivrer, lui et les autres otages, tant que le gouvernement de Versailles n'aurait pas rendu Blanqui. « *Si la Commune donnait l'ordre de nous délivrer, écrit Darboy, elle serait renversée par ses propres partisans et remplacée par une autre Commune, plus révolutionnaire encore.* » ⁶⁶ Plus la Commune se sentait faible, plus les éléments les plus extrêmes y prenaient le dessus. Cournet, préfet de police, considéré comme modéré, fut remplacé par

63 Lanjolley et Corriez, p. 474.

64 *Ibidem*, p. 435.

65 Maxime du Camp, « *Les prisons sous la Commune* », *Revue des deux Mondes*, 1er août 1877, pp. 558-559.

66 *Procès de la Commune*, 2^e série, p. 86.

Théophile Ferré. La majorité se berçait de l'illusion que des « *mesures énergiques et rapides* », nécessairement plus ou moins violentes, pourraient suppléer au manque de toute préparation chez les membres de la Commune et dans la classe ouvrière en général pour la difficile tâche du gouvernement.

Les séances de la Commune où l'on discutait et où l'on votait les différentes réformes politiques et sociales se déroulaient dans un calme beaucoup plus grand. Durant la courte et tumultueuse période de son existence, la Commune adopta presque toutes les réformes que pourrait réaliser un État démocratique moderne. Certaines de ces réformes avaient un caractère provisoire et étaient dictées par l'exceptionnalité des circonstances ; d'autres entraient dans le fondement même de la législation de la Commune. Parmi les premières mesures figurent les décrets du Comité central, confirmés par la Commune, qui abrogeaient les décrets de l'Assemblée nationale du 11 mars relatifs aux obligations commerciales. La Commune offrit un sursis aux paiements de ces obligations, soulageant ainsi considérablement le petit commerce. D'autre part, « *afin de répartir également les pertes subies par la population parisienne pendant le siège* », le gouvernement de la Commune décida d'exonérer les habitants du paiement des loyers pour la durée du siège, du 4 septembre au 20 janvier. Ceux qui avaient déjà payé leur loyer devaient en recevoir le montant en avance.

Une autre question suscita davantage de controverses : ce fut le projet d'abolition du Mont-de-Piété. On proposa de restituer gratuitement aux propriétaires les objets mis en gage, mais comme les capitaux prêtés par le Mont-de-Piété étaient privés, la Commune devait trouver une somme correspondant à la valeur des objets gagés pour indemniser les actionnaires. Jourde ne trouvait pas les fonds nécessaires à cette opération ; de plus, une fois le Mont-de-Piété supprimé, où la population parisienne pauvre trouverait-elle de l'argent en cas de besoin ? La Commune abolit le Mont-de-Piété, en tant qu'institution dégradante pour un peuple qui se respecte, mais elle ne le remplaça par rien. De même, la Commune interdit sévèrement la mendicité, sans être en mesure de donner du travail à ceux qui vivaient de la charité publique. Sur la question du Mont-de-Piété, la majorité finit par adopter la solution suivante, compatible avec les ressources de la Commune : tous les gages d'une valeur n'excédant pas vingt francs sont restitués gratuitement à leurs propriétaires ; la plupart de ces gages consistaient en objets de première nécessité, vêtements, literie et divers objets d'usage domestique. Outre ces objets, les outils de travail devaient également être restitués gratuitement à leurs propriétaires, même si leur valeur dépassait vingt francs.

Sur le plan économique, il convient de mentionner les décrets de la Commune relatifs à la protection du travail. La Commune interdit le travail de nuit dans les boulangeries. Par la suite, cédant aux instances des personnes intéressées, le gouvernement de la Commune autorisa le début du travail à cinq heures du matin, afin que le pain fût frais le matin. La Commune supprima les amendes infligées aux ouvriers par les patrons sous divers prétextes. Un projet de loi de Frankel, délégué au ministère des Travaux publics, relatif à l'introduction de la journée de huit heures, ainsi qu'un autre projet du même auteur sur l'allocation d'une somme hebdomadaire d'un million de francs pour l'organisation des coopératives ouvrières, furent déposés auprès de la commission du travail. Jourde, qui était le financier de la Commune et sans l'avis duquel aucune mesure entraînant des dépenses ne pouvait être adoptée, approuva le projet de Frankel. Un pas vers sa réalisation fut l'ordre de procéder au recensement de tous les ateliers et fabriques, avec tout leur inventaire, abandonnés par les patrons qui s'étaient enfuis à Versailles. La Commune parvint à organiser un atelier coopératif d'armement, placé sous la direction d'Avrial ⁶⁷. L'historien de la Commune dans la *Grande Encyclopédie* note qu'elle ouvrit en France la première école professionnelle municipale, qui fut installée dans un couvent de Jésuites. La Commune usa du droit que la loi lui conférait de fixer le prix maximum du pain, de confier aux coopératives d'ouvriers les entreprises d'embellissement de la ville, etc.

Dans le domaine politique, la Commune proclama la séparation de l'Église et de l'État, la séquestration et la sécularisation des biens ecclésiastiques, l'abolition de l'armée permanente et son remplacement par la milice nationale, la Garde nationale, dans laquelle devaient servir tous les citoyens français sans exception, et qui devait élire tous ses chefs, y compris le commandant en chef. Lorsque Cluseret devint ministre de la

⁶⁷ On peut trouver des débats détaillés sur toutes ces réformes dans les procès-verbaux de la Commune, publiés au « *Journal Officiel* » du gouvernement de la Commune, qui a été réimprimé dans l'essentiel, dans le recueil déjà cité : *Journal des Journaux sous la Commune*.

guerre, il abolit le grade de général, supprima les uniformes chamarrés et simplifia l'habillement de la Garde nationale.

Les réformes judiciaires de la Commune consistèrent en la suppression du serment, du monopole des notaires et des huissiers. Les uns et les autres devinrent des fonctionnaires publics et furent tenus de servir tous les citoyens sans aucune rétribution de la part de ceux-ci. Les juges devinrent électifs. Afin de garantir les citoyens contre les décisions judiciaires iniques, la Commune institua une commission dite de révision, qui examinait, dans les vingt-quatre heures suivant leur prononcé, toutes les décisions des tribunaux ordinaires et des conseils de guerre. La Commune promulgua encore une loi supprimant les difficultés du divorce, et une autre qui assimilait les droits des enfants naturels à ceux des enfants légitimes.

Le gouvernement de la Commune créa une commission spéciale chargée des questions d'instruction publique. Cette commission dirigeait les écoles, les bibliothèques, les musées, qui restaient ouverts, car les employés qui y travaillaient étaient dispensés du service dans la Garde nationale. D'une manière générale, la Commune se préoccupa extrêmement de l'instruction publique. Ces simples ouvriers, qui, dans leur vie de labeur, avaient à peine le temps de lire un journal, semblaient trouver une satisfaction d'amour-propre à donner aux autres la possibilité de recevoir une éducation. Sur la proposition du cordonnier Dereure, le Mont-de-Piété devait restituer gratuitement tous les livres qui y avaient été mis en gage. Après la destruction de la maison de Thiers, tous les trésors artistiques qui s'y trouvaient, entre autres une riche collection de bronzes, précieuse au point de vue ethnographique, furent, sur la proposition de Damès, placés dans un musée spécial, ouvert au peuple. « *Que tout le monde voie que nous ne sommes pas des barbares* », déclara Damès dans son discours.

Avant de terminer, disons quelques mots des relations de la Commune avec les étrangers. Elle les accueillit en son sein sur un pied d'égalité avec les Français. Le délégué aux Travaux publics, Léo Frankel, était un étranger ; un grand nombre d'officiers supérieurs de la Garde nationale étaient étrangers, par exemple Dombrowski, Wroblewski, Wetzell, Stevens, Schaefer, etc. Parmi les motifs invoqués pour la destruction de la colonne Vendôme, il y avait aussi celui que « *ce monument de barbarie* » éveillait de douloureux souvenirs chez d'autres peuples.

Parmi les mesures prises par la Commune pour maintenir l'ordre dans la ville, il faut mentionner l'interdiction de la prostitution publique, des jeux de hasard et de l'ivrognerie publique. Selon Arthur Arnould, « *jamais Paris ne jouit d'un calme aussi absolu, ne fut aussi sûr au point de vue matériel que pendant la Commune* ». Ce résultat était d'autant plus remarquable qu'à cette époque toute police avait disparu, et que ses fonctions étaient remplies par la Garde nationale et les citoyens eux-mêmes. De plus, ils avaient à faire face à une tâche plus difficile que la simple préservation de la tranquillité de la ville. Après le transfert du gouvernement légal de Paris à Versailles, des criminels professionnels de toute sorte, des repris de justice, se figurant Paris livré à l'anarchie policière, commencèrent à y affluer de toutes parts, comptant y faire main basse sur le butin. Ayant appris cela, le Comité de la Garde nationale lança un appel au peuple, l'invitant à protéger la ville contre les malfaiteurs. « *Il s'agit ici de l'honneur du peuple, y était-il dit, c'est le peuple lui-même qui doit le sauvegarder.* » En différents endroits de la ville, notamment au palais des Tuileries, où étaient restées toutes les richesses et les trésors, on apposa des inscriptions : « *Mort aux voleurs* ». Les adversaires mêmes de la Commune, comme Drumont, rapportent des épisodes touchants qui témoignent de la haute honnêteté de la population parisienne à cette époque. On ne peut considérer comme une vantardise la déclaration de Catelain ⁶⁸, chef de la police de sûreté sous la Commune, selon laquelle le nombre des vols fut exceptionnellement bas ⁶⁹. Pour se débarrasser des individus suspects, la Commune les envoyait travailler aux fortifications.

Les membres de la Commune exerçaient gratuitement une fonction, mais ils ne recevaient de traitement que pour une seule d'entre elles. Le traitement le plus élevé ne dépassait pas cinq cents francs par mois. Ce traitement était payé par fractions, chaque semaine. Le nombre des fonctionnaires de la Commune s'élevait à quinze cents, alors qu'auparavant il y en avait dix mille à Paris. Sa comptabilité était vérifiée par la Cour des comptes suprême. Le ministre des Finances de la Commune était un homme d'une honnêteté scrupuleuse.

68 Drumont, *La France Juive*, t. I, p. 405.

69 Catelain, *Mémoires*, etc., p. 68.

Lorsque, plus tard, Jourde comparut devant le conseil de guerre, le témoin Boulrier fit à son sujet la déposition suivante : « *Jourde ne changea en rien son genre de vie en devenant ministre des Finances de la Commune. Il est si vrai que sa femme continua à aller elle-même au lavoir public pour y laver son linge, et que sa petite fille continua à fréquenter l'école des pauvres.* » ⁷⁰ Quelques années avant l'époque où nous écrivons, lors du scandale de Panama, le journal conservateur « *Le Figaro* » rappelait aux contemporains avides l'honnêteté du ministre de la Commune, qui continua à vivre dans la pauvreté, tout en tenant entre ses mains le sort de la Banque de France. Ainsi la population parisienne, dans sa fierté plébéienne, laissait intacts les trésors qui pleuvaient à ses pieds :

*«Ce peuple qui sur l'or jonché devant ses pas,
Vainqueur, marchait pieds nus, et ne se baissait pas!»* ⁷¹

⁷⁰ *Procès de la Commune, etc., 1ère série*, p. 55.

⁷¹ Vers tiré du poème « *L'Apparition* » (1833) d'Hégésippe Moreau. (Note MIA)

La chute de la Commune

Tentatives du parti modéré pour réconcilier Versailles et Paris. – Dispositions de l'Assemblée nationale et de Thiers. – Sentiments de la population parisienne. – Attitude des républicains modérés envers la Commune. – Engagements entre les troupes de la Commune et les troupes versaillaises les 2, 3 et 4 avril. – Nomination de Cluseret comme ministre de la guerre de la Commune. – Décret sur les otages. – Combats autour du fort d'Issy. – La Commune ordonne l'arrestation de Cluseret et nomme Rossel à sa place. – Le fort d'Issy tombe aux mains des troupes versaillaises. – Rossel donne sa démission et Delescluze lui succède. – Entrée des troupes versaillaises dans Paris. – État d'esprit des soldats et des officiers de l'armée régulière. – Combat dans les rues. – La semaine sanglante de mai.

*«À travers le bruit des pas, les cris de guerre,
On voit s'élancer vers les astres surpris
La grande âme de la cité, qui fut Paris.»
(Vermersch).*

Le soir du 28 mai, Mac-Mahon annonçait que ses troupes avaient pris les dernières positions des insurgés. Sa proclamation laconique marqua la fin de la Commune. Les troupes versaillaises avaient entrepris leurs opérations sérieuses contre Paris le 20 avril. Ces opérations durèrent donc trente-huit jours. Les sept derniers de ces trente-huit jours, la fameuse « semaine sanglante de mai », furent employés en d'effroyables batailles dans les rues mêmes de Paris. Lorsque, le soir du 28 mai, la retraite sonna, Paris n'était plus qu'un champ de cendres et de ruines, à cause des incendies allumés par les bombes des Versaillais et par les insurgés eux-mêmes. Les emplacements des rues qui n'étaient pas encore couverts de débris fumants étaient jonchés de cadavres humains. Camille Pelletan estime qu'environ trente-cinq mille hommes furent tués durant la semaine sanglante de mai. Il est très difficile de déterminer le chiffre exact des morts, mais il doit s'approcher de celui que nous venons de citer, car, d'après les données officielles, le nombre des corps inhumés atteignait dix-sept mille ⁷². Ces chiffres dépassent le nombre des soldats allemands tués pendant toute la guerre franco-prussienne. Ce massacre effroyable, sans précédent dans l'histoire moderne, atteste la résistance désespérée qu'opposa Paris aux troupes régulières. Par quoi fut-elle provoquée ? D'où venait cet attachement de la population parisienne à la Commune ?

Nous avons vu combien étaient médiocres, en tant que personnalités, les membres de la Commune ; les causes de l'esprit révolutionnaire de la population parisienne ne résident donc pas dans l'influence de ces hommes. Elles résident dans la conduite du gouvernement de Versailles, d'une part, et dans les bases démocratiques de la Commune, de l'autre. Nous avons déjà vu quelle profonde et irréparable hostilité, quelle aversion cruelle et quelle ingratitude noire l'Assemblée nationale manifestait envers Paris. La rancœur, accumulée pendant des années dans l'âme des conservateurs provinciaux contre Paris, qui éclipsait la province par son éclat extérieur, Paris, foyer de toutes les agitations politiques, s'exhalait maintenant en phrases insultantes et en décrets insensés. On comprend aisément que cette animosité s'accrut encore à la nouvelle de la révolution du 18 mars. En même temps, le gouvernement, au lieu de faire preuve de conciliation et de sagesse, attisait encore davantage la haine organique des députés provinciaux et ruraux contre Paris. Les sympathies de Thiers, le dompteur d'émeutes de Louis-Philippe, allaient naturellement du côté de la majorité, et ses ministres, Jules Favre, Picard, Jules Simon et les autres anciens membres du gouvernement provisoire du 4 septembre, ne pouvaient éprouver pour Paris que des sentiments de haine et de vengeance, car ils étaient profondément impopulaires au sein de sa population.

Mais entre ces deux partis extrêmes : le gouvernement de Versailles et la majorité de l'Assemblée nationale, d'une part, et le Comité central, d'autre part (nous parlons ici de la période du 18 au 26 mars, antérieure aux élections de la Commune), se tenait un parti modéré : les députés de Paris, les maires et leurs

⁷² Lavis et Rambaud, t. XII, p. 7.

adjoints ⁷³. Ce parti modéré s'efforçait de parvenir à une entente entre les deux camps. Si nous revenons encore une fois sur ces tentatives de conciliation, dont nous avons déjà parlé en passant dans l'avant-dernier chapitre, c'est afin de mieux mettre en lumière les rapports entre Versailles et Paris, lesquels seuls peuvent expliquer l'acharnement de la lutte qui suivit. Mais l'acte du 18 mars était accompli. L'Assemblée nationale publia une proclamation adressée au peuple français, qui anéantissait toute possibilité d'accord avec Paris : « *Ne craignez rien, nous ne céderons pas à une faiblesse coupable, nous n'admettrons pas de paix avec les coupables, ce qui ne ferait qu'aggraver le mal* » ⁷⁴, disait cette proclamation.

La majorité de l'Assemblée, avec Thiers à sa tête, comptait sur l'impossibilité pour le mouvement insurrectionnel de Paris de se maintenir longtemps, et que, tôt ou tard, la victoire resterait à Versailles. Quel intérêt avait-elle à céder ? Pourquoi aurait-elle cédé ? Pour éviter la guerre civile et l'effusion de sang ? Mais le gouvernement de Versailles et l'Assemblée nationale étaient convaincus que, tant que la « démagogie parisienne » serait puissante, elle s'efforcerait de jouer un rôle prépondérant et que, par conséquent, tôt ou tard, un choc avec elle était inévitable. En tout cas, tant qu'elle resterait en force, le gouvernement dans un esprit conservateur, tel que l'entendaient Thiers et la majorité de l'Assemblée, serait très difficile.

Les journaux de l'époque racontent que Bismarck, apprenant la révolution parisienne, s'écria avec joie : « *À Paris vont affluer les insurgés de tous les pays, et nous les prendrons comme dans une souricière* ». Thiers pensait à peu près de même. Jamais les éléments extrêmes de la France n'avaient été aussi rassemblés qu'à l'époque de la Commune, et jamais le gouvernement ne s'était trouvé dans des conditions plus favorables : il se posait en restaurateur de l'ordre, au nom de la France entière, pour écraser « *l'hydre à plusieurs têtes de la révolution* ». Voilà pourquoi il ne songea à aucun accord, et fit même tout pour l'éviter. C'est pourquoi, le 26 mars, Thiers adressa des télégrammes à tous les départements, les informant que le gouvernement était étranger à l'accord intervenu entre le Comité central et les maires de Paris ⁷⁵. Après les élections, l'Assemblée fit savoir à la province qu'elle ne les reconnaissait pas comme légitimes. Le 28 mars, elle déclara que, si le gouvernement avait jusqu'alors temporisé « *dans le but d'éviter l'effusion de sang, il n'était pas resté inactif, et que les moyens de rétablir l'ordre n'en étaient que mieux préparés et plus sûrs* ». La véritable cause de l'inaction du gouvernement était qu'il n'était pas prêt. Mais si, même en se sentant mal préparé, le gouvernement n'était enclin à aucun accord, à plus forte raison ne put-il le désirer lorsqu'il eut complété ses troupes et se sentit assez fort pour écraser la Commune.

Les médiateurs, cependant, ne désespéraient pas du succès. Ils continuaient à croire en ce en quoi il n'y avait plus aucune raison de croire. Ayant consenti à ce que les élections eussent lieu le 26 mars, ils s'étaient en fait écartés de la Commune, sous prétexte que cela faciliterait leur rôle de conciliateurs. Mais toutes les tentatives ultérieures dans cette direction furent vaines.

Pour prévenir un mouvement dans d'autres villes, dont Lyon, Limoges, Narbonne, Marseille et Rouen firent des tentatives d'insurrection, Thiers fixa au 16 avril les élections municipales pour le reste de la France. Les villes donnèrent une forte majorité républicaine. Une partie des conseillers municipaux républicains élus décida de se réunir en congrès à Bordeaux et de jouer le rôle de médiateurs entre Paris et Versailles. Mais le gouvernement de Versailles interdit cette réunion, comme violant la « *souveraineté de l'Assemblée nationale* ». Plus tard, malgré l'interdiction gouvernementale, une telle réunion eut lieu à Lyon, mais n'aboutit à aucun résultat. L'intervention des loges maçonniques, de la ligue des défenseurs des droits de Paris et de l'unité nationale de l'industrie, fut tout aussi infructueuse. Thiers répondit à tous de la même manière : « *Paris doit se rendre sans conditions. Livrez vos munitions, vos armes* », entendirent les Parisiens de la bouche de Thiers, « *rendez-vous sans condition. Nous ne poursuivrons et ne punirons que les assassins, et aux pauvres ouvriers nous accorderons une aumône, sous la forme de quelques semaines de salaire journalier.* »

73 Chaque arrondissement parisien avait un maire et deux adjoints.

74 Lanjolley et Corriez, p. 89.

75 Les maires de Paris et les députés avaient donné au Comité central leur consentement pour la fixation des élections au 26.

Le journal de l'époque, « *La Vérité* », qui ne sympathisait nullement avec les membres de la Commune, écrivait : « *La menace et un secours humiliant, voilà tout ce que nous pouvons espérer avant la victoire de M. Thiers ; si toutefois il triomphe, qu'avons-nous encore à craindre ?* »

Par de telles manœuvres, le gouvernement de Versailles amena la population parisienne à prendre une part active aux élections, malgré la menace que celles-ci ne seraient pas reconnues comme légitimes. Sur 490 000 électeurs inscrits, 227 300 votèrent. Ce chiffre est considérable ; rappelons que le 5 novembre, sous le gouvernement provisoire, alors qu'il y avait plus d'électeurs à Paris, 228 308 voix furent déposées pour les élections des maires, et seulement 153 000 pour celles de leurs adjoints. En faveur de la Commune se prononcèrent non seulement les ouvriers et les petits commerçants, mais aussi les grands syndicats commerciaux et industriels, qui comptaient 7 600 commerçants et industriels notables. Même les journaux républicains les plus modérés se prononcèrent pour les élections ; « *Le Temps* », par exemple, s'était d'abord prononcé contre les élections, mais dans son numéro du 29 mars, il retira ses déclarations précédentes en ces termes : « *Puisque tous les événements, quels qu'ils soient, nous servent d'enseignement, nous n'éprouvons aucune fausse honte à avouer que nous avons été instruits par eux, et à dire que, dans les circonstances données, nous ne conseillerions plus l'abstention* » (de voter).

Les citoyens modérés attendaient des élections de la Commune le rétablissement de l'ordre et du cours normal des affaires. Les ouvriers attendaient davantage ; ils attendaient de ces élections la réalisation des espoirs fondés sur une administration démocratique qui leur promettait « *l'affranchissement complet de leur travail* ». Et les ouvriers, avec leurs drapeaux rouges déployés, se rendirent joyeusement aux urnes.

L'enthousiasme général suscité par la Commune se manifesta particulièrement le 28 mars, lorsque le Comité central proclama les résultats des élections et remit son pouvoir à la Commune nouvellement élue. Cette cérémonie eut lieu en public, devant l'Hôtel de Ville. Nous en donnerons ici la description, empruntée au modérément républicain « *Le Siècle* » : « *Une estrade avait été dressée devant l'entrée de l'Hôtel de Ville, sous la statue d'Henri IV. Ce monument monarchique était caché par un voile rouge, sur lequel se détachait le bonnet de la République, ceint d'une écharpe rouge et entouré de drapeaux rouges. Au premier plan de l'estrade se trouvait une longue table rectangulaire, autour de laquelle s'assirent les membres du Comité. Derrière cette table se tenait une foule nombreuse de citoyens. À quatre heures, la place offrait un spectacle pittoresque. Les porte-drapeaux se rangèrent de chaque côté de l'estrade ; les canons du quai de Grève ouvrirent la séance par des salves répétées, auxquelles succédèrent des applaudissements et des cris de : Vive la République ! Vive la Commune ! En un instant, tous les gardes nationaux ôtèrent leurs képis, les mirent au bout de leurs baïonnettes et brandirent leurs fusils en l'air. La sonnette du président Rancvier annonça l'ouverture de la séance. Un membre du Comité lut la liste des élus, imprimée le matin même au « Journal Officiel ». Après la lecture, les membres du Comité, Rancvier et Lavalette, prononcèrent deux discours, accueillis par des cris de Vive la Commune ! De temps à autre, la musique placée près de l'estrade jouait la Marseillaise, le Chant du départ et les Girondins, que la foule reprenait en chœur.* »

Après quoi commença le défilé des bataillons de la Garde nationale, au milieu des acclamations enthousiastes d'une foule de deux cent mille personnes qui remplissait les rues adjacentes. Paris avait un aspect de fête inaccoutumé ; les Parisiens, enthousiastes et prodiges de leur élan, saluèrent ce jour et se félicitèrent mutuellement de l'événement longtemps attendu et enfin accompli.

La désillusion devait venir bientôt. Les éléments modérés de la bourgeoisie, voyant l'intransigeance de Versailles et sa ferme volonté de l'emporter, et, d'autre part, la coloration sociale des membres élus de la Commune, s'éloignèrent d'elle et se rangèrent du côté du gouvernement de Versailles. Les adjoints aux maires, élus membres de la Commune, Méline, Adam et d'autres, refusèrent, sous prétexte de maladie ou pour d'autres motifs, de participer à ses séances. Mais les couches pauvres de la population parisienne s'attachèrent d'autant plus à la Commune. On pense généralement que la foule se soumet difficilement à des gouvernants qui viennent de sortir de son sein : elle les envie et suit plus volontiers des hommes placés plus haut par leur position sociale, quand bien même ils lui seraient inférieurs à tous autres égards. Peut-être ce trait explique-t-il le fait que la majorité ouvrière de la Commune suivit plus volontiers la minorité intellectuelle jacobin-hébertiste que les membres conscients de l'Internationale, qui étaient supérieurs à leurs collègues intellectuels par le caractère, la fermeté et la netteté des convictions et des idées. Cela explique

aussi en partie le mépris général pour les décisions de la Commune qui imposaient à la foule certaines obligations et exigeaient d'elle de la discipline. D'autre part, ces mêmes traits négatifs du régime démocratique donnaient au peuple le sentiment de sa force ; il sentait dans le gouvernement quelque chose de proche de lui. En outre, la Commune, malgré des circonstances extrêmement difficiles, s'efforça de montrer au peuple son activité réformatrice, de justifier les espoirs fondés sur elle et d'en susciter d'autres, plus forts encore. La pensée de ce qui arriverait si l'Assemblée monarchiste triomphait, poussait les Parisiens à s'accrocher désespérément à la Commune. Le peuple s'était habitué à l'idée de sa propre souveraineté et se préparait à la défendre jusqu'à la dernière extrémité. Dans les journaux, les proclamations, les réunions de clubs, les soirées et les concerts, partout retentissait le même cri de guerre : « *La guerre à outrance !* » Les poètes prédisaient à Paris le sort des cités antiques, périssant dans les flammes mais ne se rendant pas à l'ennemi. Lors d'un concert populaire au palais des Tuileries, au mois de mai, « *le nouveau Tyrtée* », le poète Moreau, lut des vers de sa composition :

*« Alors s'accomplira l'épouvantable scène
Qu'Isnard⁷⁶ prophétisait au peuple de la Seine :
Au rivage désert les barbares surpris
Demanderont où fut ce qu'on nommait Paris... »⁷⁷*

Telle était l'atmosphère des deux camps ennemis. Les deux parties comprenaient que toute réconciliation était impossible sans la soumission complète de l'une d'elles. Cette soumission était impensable de la part du gouvernement de Versailles, qui avait derrière lui la France rurale tout entière et une partie de la population des autres villes. De la part de la Commune, une capitulation n'aurait pu être envisagée qu'avant les élections, non alors qu'elle s'organisait et prenait conscience de l'importance qu'elle était appelée à avoir dans l'histoire de la France et de l'humanité tout entière. Dès lors, la question de savoir lequel des deux camps devait se soumettre devait être tranchée par les armes.

Versailles ne disposait pas encore d'une armée suffisante, mais elle avait des officiers expérimentés, une bonne artillerie et des positions avantageuses, comme par exemple le mont Valérien. La Commune, au contraire, manquait d'officiers. Les généraux choisis par la Garde nationale et confirmés par la Commune étaient : Duval, ouvrier fondeur, Bergeret, typographe, Eudes, pharmacien. La Commune se berçait de l'illusion que le manque d'officiers expérimentés serait compensé par le courage et l'enthousiasme de la Garde nationale.

Les opérations militaires commencèrent le 2 avril, mais furent peu importantes jusqu'au 20. Le gouvernement de Versailles provoquait la Commune à de petits engagements, au cours desquels il lui enlevait une position fortifiée après l'autre, mais ne se risquait pas encore à un siège systématique de Paris. Ces petits combats avaient aussi pour but d'habituer les soldats à se battre contre les Parisiens. Après la moindre victoire, Thiers, en personne ou par l'intermédiaire de ses représentants, adressait des discours d'encouragement aux soldats. Cette profusion extraordinaire de discours trahissait la crainte que l'armée ne suivît l'exemple de ses camarades qui étaient passés du côté de Paris au début de l'insurrection.

Le 3 avril, sur le désir de la Garde nationale, qui était lasse d'avoir été battue et qui brûlait d'en découdre avant que les Versaillais n'eussent eu le temps de se préparer, on décida une attaque générale contre Versailles. Mais si les troupes versaillaises étaient trop peu nombreuses pour entreprendre un siège systématique de Paris, elles étaient assez fortes pour repousser l'attaque de la masse désorganisée de la Garde nationale. Ce premier engagement sérieux se termina par la défaite des troupes de la Commune, qui furent repoussées, laissant sur le champ de bataille beaucoup de morts et plusieurs prisonniers. Parmi les morts figurait le colonel Flourens ; il tomba, frappé d'un coup de sabre par un officier de gendarmerie, alors qu'il se défendait contre les Versaillais dans une maison de Neuilly. Ainsi finit cet agitateur ardent, que nous connaissons déjà sous le Second Empire. Flourens avait été élu membre de la Commune, mais il mourut trop tôt pour participer à son activité. Il en fut de même du général Duval, fait prisonnier et fusillé, avec deux autres insurgés, sur l'ordre du général Vinoy. Voici les détails de cette affaire : le général Vinoy demanda à Duval : « *Que feriez-vous de moi si je tombais entre vos mains ?* » Duval, qui comprit le sens de cette

76 Membre de la Convention (1755-1830).

77 Maxime du Camp, « Les prisons sous la Commune. »

question, répondit hardiment : « *Je vous ferais fusiller* » ; et il fut fusillé sans autre formalité ⁷⁸. Cette exécution arbitraire ne fut pas la seule ce jour-là. Le général Galliffet, à Chatou, fusilla encore trois gardes nationaux. La relation de cette exécution, dans le journal conservateur versaillais « *Le Gaulois* », du 4 avril, est intéressante : « *Le général Galliffet, à la tête de deux escadrons de chasseurs, arriva de Saint-Germain ; dans le village de Chatou, il trouva trois gardes nationaux insurgés : un capitaine du 175^e bataillon, un sergent et un garde, qui furent immédiatement fusillés. Après cela, le général se rendit à la mairie et y rédigea la proclamation suivante, qui fut lue publiquement, au son du tambour : « Les brigands parisiens ont déclaré la guerre ; hier, avant-hier et aujourd'hui, ils ont tué mes soldats. Je déclare à ces assassins la guerre sans merci. J'ai dû, ce matin, donner l'exemple ; qu'il soit salutaire ; je voudrais ne pas être obligé d'avoir recours de nouveau à de telles extrémités. Le 3 avril 1871. Commandant de brigade, le général Galliffet. »*

Le gouvernement de Versailles justifiait cette répression sanglante en arguant que les défenseurs de Paris n'étaient pas des soldats, mais des insurgés, et que, par conséquent, les lois militaires ordinaires ne leur étaient pas applicables. Il fallait les fusiller comme des « *Peaux-Rouges* » d'Amérique. C'est par ce sobriquet que la majorité des journaux versaillais désignaient les insurgés.

La bataille du 5 avril incita la Commune à promulguer deux décrets importants : le premier, relatif à la réorganisation des forces militaires de la Commune, et le second, sur les mesures répressives à prendre contre le gouvernement de Versailles.

On sait que, dès le 13 mars, le général Garibaldi avait été élu chef de la Garde nationale. Par une lettre du 28 mars, Garibaldi promit de venir si son état de santé le lui permettait, mais il conseilla en même temps à la Commune de concentrer le commandement suprême de la Garde nationale en une seule main. Après la défaite du 3 avril, la Commune confia la direction de toutes les opérations militaires au général Cluseret.

Le second décret fut promulgué le 5 avril. Il déclarait otages toutes les personnes se trouvant à Paris qui seraient en relation avec Versailles. Au cas où le gouvernement de Versailles continuerait à « *fouler aux pieds toutes les lois humaines* » en fusillant les prisonniers de guerre, la Commune promettait, pour chaque prisonnier fusillé, d'en fusiller trois parmi les otages. Ce décret mit un terme aux fusillades ultérieures. Personne n'y fit allusion jusqu'au 17 mai, lorsque le personnel sanitaire féminin des communards fut violé et fusillé. Urbain demanda alors l'application de ce décret. Il est remarquable qu'Urbain agissait alors sous l'instigation d'un agent versaillais, le comte de Montauban, qui s'était infiltré dans la Garde nationale. Par la suite, les dépositions du comte devant le conseil de guerre jetèrent une ombre sérieuse sur l'activité de Thiers. Mais à la Commune, personne ne voulut assumer la responsabilité de l'exécution de ce décret jusqu'à l'entrée des troupes dans Paris et jusqu'à la désorganisation complète de la Commune. On considérait que seuls les otages désignés par un jury spécialement constitué à cet effet pouvaient être fusillés.

Lorsque la Commune se fut désagrégée et que les troupes versaillaises se mirent à fusiller les prisonniers de guerre à tous les carrefours de Paris, des membres isolés de la minorité de la Commune, Rigault et Ferré, donnèrent l'ordre qui entraîna les célèbres fusillades de l'histoire. Celles-ci ne furent pas ordonnées par la Commune ni par le Comité de Salut public, qui, à ce moment, n'existaient plus en fait, mais sur les ordres personnels de Rigault et de Ferré. Pendant son existence, la Commune fit souvent toutes sortes de menaces, mais, ne les mit heureusement pas à exécution. Ses membres, qui voulaient être aussi terribles que les membres de la Convention et jouer les Saint-Just ou les Marat, recouraient en réalité à des mesures que leurs modèles auraient jugées ridicules et puériles. Telle fut la mesure qui privait de leurs droits politiques tous les citoyens qui n'étaient pas rentrés à Paris et ne s'étaient pas engagés dans la Garde nationale.

Après les premiers échecs militaires de la Commune, d'autres suivirent. Les troupes versaillaises s'approchèrent de Paris par le nord-ouest, par toutes les routes menant de Versailles à Paris. Certaines des fortifications entourant Paris furent plusieurs fois prises par les Versaillais et reprises par les insurgés. Dans chacun de ces combats, la Garde nationale laissait de soixante à trois cents morts et encore plus de blessés. Thiers s'empressa à plusieurs reprises d'annoncer à la France entière la victoire des troupes versaillaises. Chaque victoire était célébrée à Versailles par une véritable fête. « *Après l'arrivée solennelle des drapeaux et*

⁷⁸o *Procès de la Commune, 1^{ère} série*, p. 95.

*des huit canons », écrit un officier versaillais anonyme, « pris à Issy, il y eut à Versailles une fête comme toujours : le défilé des troupes sur l'avenue de Paris, l'arrêt devant la préfecture, les chaleureuses félicitations de M. Thiers ; puis les troupes se formèrent en colonnes de combat dans la cour de marbre du château, et enfin les membres du bureau de l'Assemblée nationale prononcèrent un discours aux troupes. »*⁷⁹

Le principal combat au sud eut lieu autour du fort d'Issy. Les 29 et 30 avril, les troupes versaillaises, partant de deux points qu'elles avaient occupés à l'avance, se dirigèrent vers le fort d'Issy. À ce moment, le fort, bombardé pendant seize jours depuis les hauteurs environnantes, n'était plus qu'un monceau de ruines. Après une résistance désespérée, une partie de la Garde nationale décida d'abandonner le fort, mais quelques insurgés, parmi lesquels un jeune homme de dix-neuf ans, Dufour, étaient d'un avis contraire et résolurent de rester à leur poste. Ils conçurent le projet d'entasser en un seul endroit toute la poudre qui se trouvait dans le fort et de faire sauter l'ouvrage tout entier si les troupes versaillaises y pénétraient. Mais bientôt tous les insurgés décidèrent d'évacuer le fort, et Dufour resta seul. Le fort se trouva ainsi sans garnison, mais les troupes versaillaises, qui étaient tout proches et qui observaient tout ce qui s'y passait, n'osèrent pas y entrer, et le fort resta inoccupé.

La nouvelle de l'abandon d'Issy par la Garde nationale souleva une vive indignation dans Paris. Le général Cluseret fut accusé de négligence et destitué pour être remplacé par le colonel du génie Rossel. Plusieurs bataillons de la Garde nationale revinrent, réoccupèrent Issy et les tranchées qui le précédaient. Le 30 avril, le major Lepern, qui commandait les troupes régulières assiégeant le fort, fit au commandant de la Garde nationale une sommation de se rendre : *« Un quart d'heure est accordé pour répondre à cette sommation »,* écrivait Lepern dans son message, *« si le commandant de la garnison des insurgés ne répond pas dans le délai fixé, la garnison tout entière sera passée par les armes »*. Le lendemain, Rossel répondit à Lepern par la lettre suivante : *« Cher camarade, la prochaine fois que vous vous permettrez de nous adresser une déclaration aussi insolente que votre message d'hier, je ferai fusiller votre parlementaire, conformément aux usages de la guerre. Votre dévoué camarade, Rossel. »*⁸⁰

Rossel résolut d'agir avec énergie. Il prit des mesures sévères pour discipliner la Garde nationale et l'habituer à la tactique militaire, sans laquelle il était impossible de lutter contre les officiers versaillais. La Garde nationale se prêtait difficilement à de telles mesures. Ses bataillons agissaient à leur gré. Ils commençaient parfois le combat avant d'en avoir reçu l'ordre, ou le terminaient alors qu'on ne l'avait pas encore ordonné, ou enfin continuaient à combattre alors qu'ils avaient reçu l'ordre de se retirer. Aussi, à de rares exceptions près, la victoire restait-elle toujours du côté des Versaillais. Les troupes versaillaises l'emportaient d'ailleurs souvent grâce à la trahison. Elles s'emparèrent par exemple de la gare de Clamart parce qu'elles connaissaient le mot de passe et que le factionnaire lui-même leur ouvrit les portes. Il fut immédiatement tué, quarante gardes nationaux somnolents furent sabrés, trente furent blessés et un grand nombre réussirent à s'enfuir⁸¹. Voici comment ce même officier versaillais raconte cet exploit des troupes versaillaises : *« À 11 heures, le 22e bataillon s'approche en silence de la gare. « Qui va là ? » demanda la sentinelle ennemie (c'est-à-dire la sentinelle de la Garde nationale). « 22e bataillon de la Garde nationale ! » répondit un plaisantin. La sentinelle fut réduite au silence par un moyen ne souffrant pas de réplique, et le 22e bataillon s'empara de la gare à la seule arme blanche, sans un seul coup de fusil, répandant silencieusement l'horreur et la mort parmi les ennemis. »*⁸²

Finalement, le 9 mai, après plusieurs jours de lutte acharnée, Issy tomba de nouveau aux mains des Versaillais. Rossel, désespéré, donna sa démission et, pour éviter une arrestation inévitable, se cacha chez des amis, d'où il communiqua avec son successeur Delescluze, qui devint délégué au ministère de la Guerre. Ce dernier, sous le contrôle du Comité de Salut public, devait diriger les opérations militaires, tandis que la partie administrative et économique était confiée à Édouard Moreau, délégué du Comité central de la Garde nationale. Comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, après la défaite d'Issy, le Comité central s'était immiscé dans l'administration de la Commune *« pour sauver la révolution, qu'il avait faite si belle »*,

79 *Guerre des communaux de Paris, 18 Mars – 28 Mai 1871*. Par un officier supérieur de l'armée de Versailles. Bruxelles, 1871, p. 192.

80 Rossel et Lepern étaient de proches amis ; à Metz, ils avaient participé ensemble au complot contre Bazaine.

81 Lanjolley et Corriez, p. 391.

82 *La guerre des communaux de Paris, etc.*, p. 166.

comme le disait sa proclamation au peuple de Paris. Les insurgés parvinrent à reprendre une troisième fois une partie des positions d'Issy, mais le 13 mai les troupes versaillaises prirent le fort d'assaut. *« Les projectiles, parmi lesquels se trouvaient de nombreuses grenades au picrate de potasse », écrit le même officier, « transformèrent en un véritable monceau de ruines la grande rue d'Issy et beaucoup de maisons dans les rues adjacentes. Du couvent des Oiseaux et du petit séminaire, derrière les murs duquel les insurgés opposèrent une forte résistance, il ne resta littéralement pas pierre sur pierre. »* Ce fut le dernier combat d'Issy, après lequel la fortification passa définitivement aux mains des Versaillais.

Le cercle de feu qui se resserrait autour de Paris devenait de plus en plus étroit ; les principales hauteurs dominant la ville étaient déjà aux mains des Versaillais. Ils avaient projeté à trois reprises d'attaquer Paris, leurs hommes devaient leur en ouvrir les portes, mais chaque fois la trahison projetée fut découverte. Enfin, le dimanche 21 mai, la nouvelle se répandit dans toute la France que les troupes versaillaises étaient entrées dans Paris par la porte de Saint-Cloud, que leur avait ouverte, comme on l'apprit plus tard, un certain Ducatel. Cette nouvelle causa à Versailles une joie indescriptible. Elle fut reçue à la maison du président en son absence. *« Lorsqu'il rentra chez lui vers sept heures du soir », écrit le même officier, « et qu'il apprit l'heureux événement, il pâlit et tomba dans les bras de ceux qui l'entouraient. »*

Mais avant que cette joie pût être complète, il fallait encore passer par de rudes épreuves. Paris ressemblait à un lion blessé à mort qui, tout en perdant son sang, peut encore déchirer ceux qui l'attaquent. Le Comité de Salut public, le Comité central, bref, tous les organes du pouvoir communal, lancèrent au peuple des proclamations enflammées, l'appelant au dernier combat. *« Place au peuple ! »,* écrivait le ministre de la Guerre Delescluze dans sa proclamation. *« Place aux combattants, place aux bras nus ! L'heure de la guerre révolutionnaire a sonné. » « Que tous les bons citoyens se lèvent ! »,* écrivait le Comité de Salut public : *« Aux barricades ! L'ennemi est dans nos murs ! Ne tardez pas ! En avant pour la République, pour la Commune, pour la liberté ! »*

Toute la nuit du 21 au 22, le tocsin et les clairons appelèrent les citoyens au combat. Et les citoyens ne tardèrent pas à répondre. La nouvelle de l'entrée des troupes versaillaises dans Paris alluma dans tous les cœurs l'enthousiasme des plus ardents jours révolutionnaires. L'entrée des troupes signifiait l'anéantissement de l'autonomie de Paris et la ruine de tant d'espairs fondés sur elle. Après les milliers de sacrifices qu'il avait consentis pendant tout un siècle, après les privations et les souffrances inouïes endurées pendant le siège, Paris croyait avoir enfin réalisé l'idéal démocratique. Le rêve avec lequel avaient grandi et s'étaient formées tant de générations se réalisait enfin. Paris avait accompli une ascension douloureuse et atteignait enfin le sommet tant désiré. Et voilà que derrière ce sommet s'ouvrait un abîme.

Les généraux bonapartistes agissaient désormais au nom de l'Assemblée monarchiste, et Paris devait attendre de nouveau la clémence des serviteurs de l'Empire et de l'Ancien Régime.

Devant cette perspective tragique, la ville de la révolution rassembla ses dernières forces et, dans de terribles convulsions, tenta d'arrêter l'armée versaillaise qui déferlait. Les hommes se jetèrent sur les pavés des rues, sur les omnibus, les voitures, les cloisons, les places, fortifièrent les hauteurs stratégiques.

Le 21 mai, lorsque l'armée régulière entra dans Paris, il n'y avait pas encore de véritables barricades, et Jézérecki, un autre officier versaillais, déclare que si l'armée régulière avait pris le dimanche même la précaution d'occuper le centre de Paris, elle aurait trouvé la ville complètement démunie de préparatifs. Le 22 mai, il en allait autrement. Il y avait alors à Paris 582 barricades ⁸³. Elles furent élevées en une seule nuit et une seule matinée, avec une rapidité et une perfection telles qu'on eût dit que la terre les avait tenues prêtes dans ses entrailles et que, sous le couvert de la nuit, elle les avait rendues à Paris. Quelques-unes de ces barricades étaient de véritables fortifications militaires, par exemple la barricade de la rue Saint-Florentin. Chacune de ces barricades devait être prise séparément, chacune avait sa propre histoire.

La construction des barricades obéissait à un plan précis. Elles formaient des cercles concentriques parallèles aux murs de Paris. Les troupes avançaient par les boulevards extérieurs, les boulevards intérieurs

83 Maxime du Camp, « Les prisons de Paris sous la Commune », p. 535. L'officier versaillais anonyme que nous avons déjà cité en dénombre 160 rien que sur la rive gauche de la Seine, p. 324.

et les berges de la Seine. Leur tactique consistait à tourner, si possible, les barricades, et à les prendre à revers, car l'attaque frontale des barricades coûtait de lourdes pertes. Lorsqu'elle était inévitable, les Versaillais employaient l'artillerie. Ils avaient amené avec eux à Paris 393 pièces d'artillerie. De plus, les hauteurs entourant Paris étaient également aux mains des Versaillais et bien armées. Au seul Montretout, il y avait 60 pièces.

Jusqu'au soir du 23 mai, avant que les plus grands combats n'eussent commencé, l'artillerie versaillaise avait déjà lancé 138 500 bombes et grenades. Le dépôt d'artillerie de Versailles recevait chaque jour 20 000 kilogrammes de poudre de la province, et le seul jour du 21 mai, il envoya 20 000 kilogrammes à Paris.

Les Versaillais étaient dans un état d'esprit particulier : les soldats manifestaient une étrange irritation contre la Commune et contre Paris en général. Après la guerre, ils venaient à peine d'être renvoyés chez eux, et les voilà de nouveau rassemblés pour réprimer l'insurrection parisienne. L'excitation des officiers était plus forte encore. Ils voulaient venger les insultes et les moqueries dont Paris avait accablé les « héros de Metz et de Sedan », qui s'étaient rendus aux Prussiens. Les officiers semblèrent saisir cette guerre contre Paris avec joie, comme un moyen de rétablir leur réputation. « *Quant à l'armée française* », écrit avec une satisfaction non dissimulée l'officier versaillais supérieur, « *l'insurrection du 18 mars, survenant après la guerre malheureuse, l'empêcha de tomber dans le désespoir et la torpeur. La prise de Paris lui rendit son prestige, et les Prussiens eux-mêmes s'étonnèrent de cette résurrection.* »⁸⁴

Les officiers français se transformèrent soudain en excellents tacticiens. Ils eurent recours à des procédés militaires nouveaux qui constituaient, selon les dires du même officier, une véritable révolution dans l'art de la guerre. Par exemple, lors de la prise d'Ivry, leur cavalerie agit d'abord comme telle, puis les soldats mirent pied à terre et combattirent à pied. La tactique militaire n'avait pas eu recours à ce moyen depuis Annibal et César. Les troupes versaillaises comptaient jusqu'à 100 000 hommes, et la Garde nationale parisienne, selon l'estimation de l'officier versaillais anonyme, comptait au moins 120 000 hommes. Mais à Paris, outre les adultes, des enfants combattaient, et les femmes apportaient des balles et de la poudre et aidaient à construire des barricades. Cette lutte acharnée et farouche dura sept jours entiers. Voici les étapes franchies par les troupes versaillaises : le 22 mai, elles prirent le palais Bourbon (chambre des députés). Notons, pour mémoire, qu'elles étaient alors commandées par le colonel Boulanger. Le 23, les généraux Ladmirault et Clinchant prirent les hauteurs de Montmartre. Les insurgés capturés furent fusillés dans le parc Monceau. À cette nouvelle, Raoul Rigault se rendit à la prison Mazas et fit fusiller le célèbre vieux républicain Chaudey. Raoul Rigault et d'autres révolutionnaires le tenaient pour responsable des coups de feu tirés le 22 janvier, des fenêtres de l'Hôtel de Ville, sur la foule qui manifestait sur la place.

Lorsque, le 23 mai, à dix heures du soir, Raoul Rigault se présenta à la prison, Chaudey se mit à l'implorer : « *Rigault, j'ai une femme, j'ai des enfants.* » – « *Pas de sensiblerie !* » répondit Rigault, « *Quand les Versaillais me prendront, ils ne me feront pas grâce.* » Et Chaudey fut fusillé. Le même jour, le général de la Commune Dombrowski fut tué. Bergeret, après une défense désespérée sur les barricades devant le palais des Tuileries, fut contraint de se retirer et incendia le palais. Le 24 mai, le Louvre, le Palais-Royal et la Banque de France passèrent aux mains des Versaillais. L'infanterie de ligne versaillaise fusilla tous les blessés trouvés à l'ambulance de Saint-Sulpice. Ils fusillèrent également le docteur Raneau, sous prétexte qu'il cachait dans son hôpital des gardes nationaux qui tiraient des fenêtres sur les soldats. Le même jour, dans la rue Gay-Lussac, Raoul Rigault fut fusillé. S'étant enfui de la préfecture de police, Rigault se rendit dans un appartement de la rue Gay-Lussac, qu'il avait autrefois loué, pour s'y cacher. Le propriétaire l'introduisit et lui donna des vêtements civils. Mais quelques soldats ayant remarqué qu'un officier de la Garde nationale était entré dans la maison, se mirent à frapper à la porte de l'appartement alors que Rigault était encore en train de se déguiser. Le propriétaire ouvrit et, malgré leurs instances, nia qu'un officier insurgé se trouvât chez lui. Les soldats l'emmenèrent alors dans l'escalier, avec l'intention de le fusiller dans la rue, pensant qu'il était l'officier qu'ils avaient vu. À ce moment, Raoul Rigault s'avança vers eux et déclara qu'il était cet officier, et il se nomma. Il fut immédiatement fusillé, et mourut en criant : « *À bas les assassins !* »⁸⁵. Le soir même, Ferré, ayant appris la fusillade de Rigault et de dizaines d'autres insurgés, se

⁸⁴ *La guerre des communaux*, etc., p. 207.

⁸⁵ *Procès de la Commune*, 1ère série, p. 67.

rendit à la prison de la Grande Roquette et donna l'ordre de fusiller l'archevêque de Paris Darboy, le président du tribunal Bonjean, le curé Daguerre et trois jésuites : Clerc, Ducoudray et Allard.⁸⁶

Les insurgés se replièrent vers le centre des hauteurs de Belleville. Ils tenaient encore la rive gauche de la Seine, dans le quartier Latin, mais la plus grande partie de la rive droite était déjà aux mains des Versaillais. Dans leur retraite, les insurgés, outre le palais des Tuileries, incendièrent encore la Cour des comptes, le palais de la Légion d'honneur, l'Hôtel de Ville, tandis que d'autres édifices brûlaient déjà, incendiés par les bombes des batteries versaillaises.

Le soir du 24 mai, Paris offrait un spectacle terrible. La terre tremblait sous le rugissement assourdissant des pièces d'artillerie. Les tirs s'intensifièrent surtout vers dix heures du soir. Des hauteurs de l'ouest et des batteries que les Versaillais avaient déjà installées au Trocadéro, à Montmartre, au Panthéon, les canons vomissaient des torrents de feu qui déchiraient l'obscurité de la nuit. « *La Seine elle-même prit part au combat* », écrit le même officier versaillais anonyme, « *et les canonnières tonnaient comme des volcans. Ce n'était plus le bruit sourd des canons lançant des projectiles à intervalles mesurés ; c'était un roulement continu de détonations produisant une canonnade de toute une armée, avec des batteries forcenées. La fusillade était si violente que l'oreille ne percevait qu'un sifflement semblable au bruit du vent dans les vieux édifices, et, sur ce fond de concert lugubre et terrible, le crépitement des mitrailleuses s'entendait à peine.* » Les flammes des édifices en feu, perçant par instants les épais nuages de fumée, illuminaient d'un éclat infernal tout le tableau.

Le 25 mai, toute la rive gauche de la Seine passa aux mains des troupes régulières. Ce jour-là, Delescluze fut tué sur une barricade, où il s'était rendu pour chercher délibérément la mort. Le 26, les troupes versaillaises prirent le quartier de La Villette. Le même jour, le député Millière, qui n'était même pas membre de la Commune, fut fusillé sur les marches du Panthéon, sur l'ordre du général Cissey. La fusillade fut confiée au capitaine, aujourd'hui général Gareau, qui l'entoura des formes les plus humiliantes. Il obligea Millière, malgré ses protestations contre un tel outrage à sa personne et sa résistance physique, à se mettre à genoux, tournant le dos au peloton d'exécution. C'est dans cette position que Millière fut abattu et, à la dernière minute, il cria : « *Vive l'humanité !* »⁸⁷. Ce soir-là, le major de la Garde nationale Sériziez donna l'ordre de fusiller cinquante-deux gendarmes dans la rue d'Aix, pour venger toutes les fusillades des Versaillais. Cette exécution, comme celle de l'archevêque Darboy, de Chaudey et d'autres, rendit leurs auteurs responsables, mais la Commune n'en est pas entièrement responsable, car elle n'existait plus à ce moment.

Dès le 25 mai, la Garde nationale avait voulu entreprendre une action décisive, reprendre les boulevards extérieurs et couper la retraite aux troupes régulières. Mais ses mouvements étaient entravés par la présence des troupes prussiennes qui cernaient Paris au nord-est. Le 27, les Versaillais prirent les hauteurs de Chaumont. Le combat y dura trois jours et trois nuits. Le 28, les dernières positions de Belleville tombèrent. Les troupes versaillaises les encerclèrent et les prirent à revers. Le journal conservateur « Le Français », dans son numéro du 31 mai, raconte que, cernés par derrière et voyant leur situation désespérée, les insurgés se tournèrent d'abord vers leurs chefs et firent des pourparlers. Ils exigèrent la promesse que les Versaillais leur laisseraient la vie sauve. « *Devant le refus de nos braves généraux d'entrer en quelque pourparler que ce soit en vue d'un accord, les soldats de la Commune décidèrent de mourir* », écrit le journal.

En général, les insurgés ne se retiraient qu'en cas d'extrême nécessité. Il arriva qu'une barricade tint encore alors qu'elle n'était plus défendue que par deux ou trois hommes. Le colonel Lisbonne défendit seul une barricade pendant plusieurs heures.⁸⁸

Les communards se précipitaient vers la mort avec un courage désespéré, proche de la folie. Dans cette atmosphère excitante, saturée de fumée de poudre, à la vue des compagnons, des amis, des parents tués, à la pensée du sort qui les attendait s'ils restaient en vie, tous, avec un dévouement sans exemple, ils se jetaient dans les endroits les plus dangereux du combat. Et Thiers avait pleinement raison de dire, dans sa

86 *La guerre des communaux*, etc., p. 258.

87 *Procès de la Commune*, p. 199.

88 *Procès de la Commune, 1ère série*, p. 66.

proclamation du 25 mai (jeudi) : « *Le sol de Paris est jonché de leurs cadavres.* » Sur les 79 membres de la Commune encore actifs dans les derniers jours, 23 furent tués. Vermorel fut tué sur une barricade ; Varlin fusillé rue des Rosiers. Mac-Mahon lui-même exprima devant la commission d'enquête son respect pour l'héroïsme des Parisiens dans les termes suivants : « *Parmi eux, il y en avait qui, sur les barricades, sont morts ainsi, le drapeau rouge à la main, croyant combattre pour l'indépendance et l'autonomie de Paris.* » ⁸⁹

Les représailles furent terribles. Même après la fin de la lutte, les patrouilles continuèrent à fusiller, sans aucune formalité, tous ceux qui pouvaient être soupçonnés d'avoir participé aux combats contre les Versaillais. Faute d'autres preuves, on examinait les mains du suspect, et si elles sentaient la poudre, cela suffisait. Les officiers disposaient d'une liste des principaux acteurs de la Commune et les traquaient partout. Il arriva souvent qu'ils prissent des innocents pour les personnes recherchées ; par exemple, trois ou quatre malheureux furent fusillés à la place de Sernav, que l'on confondit avec eux. On voulut fusiller un certain monsieur à la place du membre de la Commune Vaillant ; on lui avait déjà lié les mains, mais il fut libéré par Alexandre Dumas fils, qui se trouvait là par hasard et le connaissait. À la place de Billioray, on fusilla un homme qui affirmait en vain s'appeler Constant. À la place de Jules Vallès, qui s'était enfui, on fusilla un autre qu'on prit pour lui.

Le général Galliffet se distingua particulièrement dans ces massacres en masse. On dit qu'il fusillait volontiers les vieillards, les tenant pour responsables de la révolution de 1848 ⁹⁰. Plus vifs et plus cuisants étaient les souvenirs de leurs défaites subies par les Allemands, plus les soldats s'acharnaient avec fureur contre les Parisiens vaincus afin satisfaire leur amour-propre blessé. Les fusillades dans les rues se poursuivirent jusqu'à la fin de juillet. Ce n'est qu'alors qu'elles cédèrent la place aux conseils de guerre réguliers.

⁸⁹ Mac-Mahon devant l'enquête parlementaire ; séance du 28 août 1871.

⁹⁰ *La Commune Sanglante*, 1871, p. 107. Ce pamphlet est dirigé contre la Commune, mais l'auteur constate néanmoins de nombreux faits atroces de répression et conseille au gouvernement de mettre un terme aux exploits sanglants des soldats.

Le gouvernement personnel de Thiers

Les relations entre Thiers et l'Assemblée nationale. – Le caractère personnel de Thiers. – Thiers, homme de la situation. – L'épisode judiciaire de la Commune; arrestations et procès. – Découvertes importantes au cours des procès.

«La République sera conservatrice ou ne sera pas».
Thiers.

O n répète volontiers que la politique ignore la reconnaissance. En tant que sentiment privé, la reconnaissance peut exister chez les individus, mais non chez les partis politiques tout entiers, lesquels se forment non sur le fondement d'affections souvent fugitives, mais sur celui d'intérêts plus ou moins durables, et des sentiments, notions et idées plus ou moins solides qui s'y rattachent. Cette vérité générale s'applique avec une évidence singulière aux personnalités et aux partis de l'Assemblée nationale.

Au lendemain de la chute de la Commune, il n'était point en France d'homme plus populaire que Thiers. Bien qu'il ne fût encore que le chef du pouvoir exécutif de la République, Thiers pouvait déjà se considérer comme le mandataire de la France entière, puisqu'il avait été élu dans vingt-quatre départements. Et après la défaite de la Commune, après la conclusion heureuse de deux grands emprunts qui hâtèrent l'évacuation du territoire par l'ennemi, l'autorité morale de Thiers s'éleva à un degré de popularité rarement atteint dans l'histoire. Il apparaissait comme le « restaurateur de l'ordre » et le « libérateur du territoire ». L'Assemblée nationale reconnut à l'unanimité que Thiers avait mérité la reconnaissance particulière de la patrie – formule que l'on ne réservait d'ordinaire qu'aux guerriers illustres, et qui constituait un honneur insigne. Elle décida de même, à l'unanimité, de faire reconstruire aux frais de l'État sa maison de la place Saint-Georges, détruite le 10 mai sur l'ordre du Comité de Salut public. Lorsque Thiers, mécontent de quelque mesure de l'Assemblée, offrit sa démission, l'Assemblée, les larmes aux yeux, le supplia de la reprendre. Et pourtant, cette même Assemblée nationale, si dévouée et si reconnaissante à Thiers, devait plus tard le dépouiller du pouvoir. Il fallut peu de temps pour que ce revirement s'accomplît.

Le dernier dimanche de mai 1871, Paris s'inclinait devant Thiers ; deux ans plus tard, le dernier dimanche du même mois de mai, Thiers était renversé par la majorité monarchiste de l'Assemblée nationale.

*«Ce qui fait leurs délices,
Seigneur, demain fera leurs supplices.»*

Où donc est la cause de ces retournements ? En réalité, comme nous le verrons plus loin, il y avait, dès le début de leur action commune, entre l'Assemblée nationale et Thiers, de nombreux sujets de dissentiment ; mais l'Assemblée nationale supportait Thiers, affectait d'être fort satisfaite de lui, faisait « bonne mine à mauvais jeu », parce que, sans l'aide de Thiers, il lui était impossible de sortir de l'embarras où se trouvait la France après la capitulation de Paris.

L'histoire connaît des situations où des difficultés diverses enchevêtrent à ce point les partis politiques ou leur chef que toute initiative ne fait qu'accroître les obstacles. Les acteurs et les partis sont alors comme des gens égarés dans une forêt profonde : leurs tentatives répétées pour retrouver la route ne font que consumer leurs dernières forces sans les remettre dans le bon chemin. D'ordinaire, dans ces cas-là, un homme qui connaît le sentier vient à leur secours et offre ses services à la troupe égarée. Thiers fut quelque chose d'approchant. Nous exagérerions démesurément ses mérites personnels si nous disions que Thiers était un génie politique. Il ne se distinguait ni par une réceptivité prompte, ni par l'esprit universel du génie ; il demeura fidèle jusqu'au bout à son époque ; ses principes politiques et économiques étaient déjà surannés sous la monarchie de Juillet, et, à cette date, ils étaient tout simplement ridicules. Mais Thiers possédait

d'autres qualités, plus prosaïques, et en même temps plus utiles dans la conjoncture où se trouvait alors la France. Il avait tout d'abord les relations les plus étendues dans les mondes diplomatique, politique, militaire et financier, relations qu'il avait développées et fortifiées au cours de quarante années d'activité politique, sociale et savante. Ministre de l'ancienne monarchie de Juillet, Thiers avait conservé les rapports les plus amicaux avec les bonapartistes ; il entretenait aussi des liens avec les cercles diplomatiques étrangers ; sous l'Empire, il s'était rapproché des républicains, menant avec eux une opposition commune contre le gouvernement ; mais en même temps, comme nous le savons par l'histoire du Second Empire, il était en bons termes avec de nombreux membres du gouvernement et jouissait d'une grande considération, y compris dans les milieux de la cour. Le monde le plus proche de Thiers, le cercle dans lequel il évoluait constamment, se composait de ce qu'on appelait les constitutionnalistes, lesquels appartenaient, par leur condition sociale, aux couches les plus riches de la bourgeoisie financière et industrielle. Ajoutez à cela que Thiers se distinguait par une grande fermeté et une grande constance dans ses convictions. Grâce à ses connaissances étendues, il avait des vues arrêtées sur toutes les questions politiques, administratives et financières. Ajoutez encore que Thiers, malgré son âge, consacrait la majeure partie de son temps à un travail intense ; prenez tout cela en considération, et vous comprendrez pourquoi le rôle de chef lui fut dévolu.

Il était le seul homme en France qui convînt à la situation donnée, il était l'homme de la situation.

Ses relations diplomatiques étroites facilitaient les négociations. Sa proximité avec le monde financier lui permettait de lancer avec succès des souscriptions pour les emprunts ⁹¹. Par sa connaissance approfondie des partis et des milieux politiques, il sut les plier tous à sa volonté, les contraindre tous à servir son objectif essentiel : la libération de la France des étrangers, la reconstitution de son armée et de ses finances. Lorsque éclata le mouvement de la Commune, là encore, seul Thiers put servir d'intermédiaire entre l'Assemblée nationale, hostile au Second Empire, et les généraux, ces riches bonapartistes ; d'autre part, en promettant aux républicains qu'il ne trahirait pas la République, il obtint le soutien de la plupart d'entre eux dans la lutte contre la Commune.

Mais la carrière politique des sauveurs, des libérateurs, des restaurateurs de l'ordre – bref de tous les hommes exceptionnels – est en général de courte durée. C'est dans leur force même que gît la source de leur faiblesse. Ils sont forts parce qu'eux seuls, au milieu de la confusion générale des esprits, voient clairement le but, savent inventer les moyens et aller jusqu'au bout. Conscients de leur supériorité sur les autres, ces hommes sont autoritaires, ne souffrent pas l'avis d'autrui, ne se soumettent pas aux désirs d'autrui, et ceux qui leur obéissent et les servent le font par nécessité, non par inclination naturelle. C'est précisément ainsi que se comportait l'Assemblée nationale à l'égard de Thiers. Mais dès que les difficultés furent aplanies, les obstacles levés et, surtout, après que Thiers eut noyé dans des flots de sang la « bruyante démagogie parisienne », l'Assemblée nationale s'efforça de se débarrasser du tuteur obstiné et autoritaire qu'était Thiers et recouvra son entière indépendance.

Faisons maintenant connaissance avec les principaux événements de la période des deux années du gouvernement de Thiers, à partir de la chute de la Commune, événements qui nous serviront en quelque sorte de bornes kilométriques sur le chemin parcouru.

Tout d'abord, le gouvernement se trouvait devant la tâche de liquider définitivement l'affaire de la Commune. La lutte dans les rues avait cessé, les cadavres avaient été emportés, mais l'image terrible de la ville, devenue le tombeau de tant de milliers de ses enfants, ne s'effaçait pas de l'imagination des hommes. Bien au contraire, les détails que révélaient chaque jour les journaux étrangers et français complétaient le tableau et le rendaient plus horrible encore. Tout ce qu'avaient fait les communards fut connu très rapidement, car, hormis les exécutions ordonnées par Ferré, Raoul Rigault et Serrailleur, ils n'avaient plus rien à se reprocher ; mais les actions des Versaillais, dans toute leur ampleur, se découvraient peu à peu. Les journaux belges : « *L'Indépendance Belge* », « *L'Étoile Belge* », les journaux anglais « *The Times* », « *The Daily News* » rapportaient les détails des exécutions massives, témoignant que la cruauté avait anéanti chez

91 « M. Thiers est le seul homme qui ait pu trouver les cinq milliards constituant les conditions nécessaires de notre rédemption. »

les vainqueurs tout sentiment humain et les avait transformés en bêtes féroces ; mais la bête agit plus vite et plus simplement, tandis que l'homme possède une intelligence qui, en de telles circonstances, lui permet d'introduire dans ses actes bestiaux un certain raffinement :

*«Er nennt's Vernunft, und braucht's allein
Nur thierischer als jedes Thier zu sein.»⁹²*

Pour dissiper dans une certaine mesure la pénible impression laissée par ces récits, les journaux français s'attachaient avec un soin particulier à recueillir les épisodes de la lutte qui montraient les officiers sous un jour humain. Le journal *« La Cloche »* raconta qu'à la place du Trône fut fusillé un ouvrier accompagné de deux enfants, âgés de dix et huit ans. Les soldats les emmenèrent avec eux. Deux jours plus tard, le colonel qui avait commandé l'exécution, voyant les enfants et apprenant de qui ils étaient, ordonna qu'ils fussent désormais considérés comme les enfants de son 29^e régiment de ligne. *« Le Siècle »* rapporta le cas d'un capitaine qui avait ordonné de fusiller une femme incendiaire, *« une pétroleuse »*. Cette femme était si troublée qu'elle en avait oublié la bouteille de pétrole qu'elle tenait dans son dos, alors qu'il lui eût été si facile de la jeter. Elle tenait en même temps dans ses bras son enfant en bas âge. Le capitaine prit l'enfant, l'enveloppa dans son manteau et *« manifesta l'intention de l'adopter »*. Dans d'autres cas, les officiers, avant de fusiller leurs prisonniers, se chargeaient de diverses commissions pour leurs mères, leurs femmes ou leurs maîtresses.

Plus tard, l'affaire des communards passa de la rue et des journaux aux tribunaux militaires. Il y en eut d'abord quatre, puis vingt-deux. Ces tribunaux siégèrent jusqu'en 1876. Après la défaite de la Commune, les tribunaux militaires reçurent ni plus ni moins que trois cent mille dénonciations⁹³ ; le nombre des arrestations dépassa quarante mille ; parmi eux, trente-huit mille hommes, huit cent cinquante femmes et huit cent cinquante enfants. Faute de place, on enferma les détenus dans des casernes, des orangeries, voire des écuries. On expédiait par trains entiers les prisonniers vers les pontons : ainsi, les Français subirent le sort qu'ils avaient préparé pour les prisonniers prussiens. Vingt mille personnes furent condamnées, parmi lesquelles sept mille cinq cents furent déportées en Nouvelle-Calédonie. Cent cinq personnes furent condamnées à mort par les tribunaux ; la sentence ne fut exécutée que sur vingt et une d'entre elles⁹⁴. Rochefort raconte que le mode d'exécution de ces vingt et une sentences fit l'objet d'une controverse. Jules Favre était pour la guillotine, mais Thiers jugeait ce moyen trop lent – on ne peut guillotiner plus d'un condamné à la fois – et, de surcroît, cela provoquerait une vive répulsion chez les spectateurs ; il se prononça donc pour le peloton d'exécution⁹⁵. Les tribunaux militaires, contrairement aux lois françaises qui reconnaissent l'émeute comme un délit politique et donc non passible de la peine de mort, l'assimilèrent à un assassinat prémédité. On jugeait les communards par groupes. Le plus important de ces procès fut instruit du 7 août au 2 septembre 1871. Quinze acteurs de la Commune y étaient jugés, parmi lesquels Jourde, Ferré, Urbain, Trinquet, Courbet, Vilroy et d'autres. À la lumière de la discussion publique, bien des faits reçurent un éclairage nouveau. On établit clairement pour quels actes la responsabilité incombait à la Commune tout entière, pour quels autres seulement au Comité de Salut public, pour quels autres enfin à des membres particuliers de la Commune. La Commune, par exemple, ordonna la destruction de la colonne Vendôme, associée aux souvenirs les plus douloureux, et dont le grand poète de la France, Victor Hugo, avait dit :

*«Ce bronze, que jamais ne regardent les mères,
Ce bronze, grandi sous leurs pleurs.»*

92 Il appelle cela la raison, et n'en use que pour être, à la façon de l'animal [Thier en allemand], plus bestial que toute bête.

93 Lavissee et Rambaud, t. XII, p. 7. Lors des arrestations, les autorités militaires françaises agirent de concert avec les Prussiens, qui leur livrèrent tous les communards qui tombaient entre leurs mains. Jules Favre demanda aux gouvernements étrangers de lui livrer les communards se trouvant sur leur territoire. Seuls la Belgique et l'Espagne donnèrent leur accord.

94 Voir le *« Rapport de la commission de grâce »*, imprimé dans l'*Encyclopédie Universelle Larousse, Supplément, V. I*, article *« Commune »*.

95 *Les Aventures*, etc., p. 102.

En cela, la Commune ne faisait que suivre les traces de l'Assemblée législative de 1792, à l'époque où le peuple parisien brisa les statues de Louis XIV et de Louis XV. Le Comité de Salut public ordonna la destruction de la maison de Thiers, espérant par là le contraindre à cesser le bombardement de Paris. Les membres de la Commune, de leur côté, accusaient les agents de Versailles d'avoir incendié le dépôt de munitions de l'avenue Rapp. Cette explosion fit de nombreuses victimes, parmi lesquelles des femmes et des enfants. Bien qu'aucune preuve formelle n'ait été apportée, tout laissait penser que cette explosion n'était pas fortuite, mais qu'elle avait été provoquée par la main de malfaiteurs. Une partie des employés avait visiblement été initiée au secret du complot, car, au lieu de cesser le travail à sept heures du soir comme d'habitude, ils le cessèrent à cinq heures (Lanjalley, p. 493) ; en outre, les agents de la Commune arrêtèrent un certain Landauer, qui avait prédit l'incendie une heure avant qu'il n'éclatât.

La question des otages fusillés est plus embrouillée. La Commune ne pouvait s'estimer exempte de toute responsabilité, puisqu'elle les avait retenus, mais la responsabilité directe incombait, certes, à ceux qui avaient donné l'ordre de les fusiller. Cette responsabilité retombait toutefois en partie sur le gouvernement versaillais, car la Commune avait à plusieurs reprises proposé de libérer tous les otages si le gouvernement versaillais libérait un seul homme, Blanqui. Les otages eux-mêmes, en particulier l'archevêque Darboy et le curé Daguerre, écrivirent des lettres suppliantes au gouvernement dans le même sens. Mais Thiers refusa. Cette obstination souleva même l'indignation des députés monarchistes. Thiers s'en excusa en alléguant qu'il ne croyait pas à l'authenticité des lettres des otages. Les communards, quant à eux, assuraient que Thiers n'avait pas voulu secourir l'archevêque Darboy, obéissant au désir du pape de Rome et des jésuites, qui haïssaient Darboy comme gallican. D'autre part, sa mort en martyr devait être utile aux jésuites pour leur agitation cléricale. Cette explication est peu vraisemblable, mais la conduite de Thiers n'en reste pas moins étrange. Si le procès des dix-sept membres de la Commune prouva quelque chose avec une évidence particulière, c'est bien que la décision de la Commune du 17 mai de mettre à exécution le décret du 7 avril sur les otages fut prise à l'instigation d'un agent versaillais. Peut-être cet agent ne voulait-il qu'exciter l'opinion publique contre la Commune, en supposant que, cette fois encore, elle n'exécuterait pas ses menaces et que sa décision n'aurait aucune conséquence matérielle. Quoi qu'il en soit, les conseils criminels de cet agent contribuèrent grandement à l'adoption de la décision du 17 mai. Cet agent s'appelait de Montaut. Il gagna la confiance d'Urbain et s'enrôla dans la Garde nationale de son arrondissement. De Montaut paraissait suspect et fut arrêté à plusieurs reprises, mais Urbain intervenait chaque fois et le faisait relâcher. Lorsque les troupes versaillaises entrèrent dans Paris, Urbain, avec sa femme, son enfant et un ami proche, se cacha chez de Montaut, qui les livra au gouvernement ; pour donner à sa dénonciation un semblant de décence, il les envoya d'abord chez un de ses amis, où ils furent arrêtés.

L'avocat Roussel, défendant Urbain devant le tribunal militaire, demanda que de Montaut fût appelé comme témoin. Le président refusa, mais devant l'insistance de l'avocat, il finit par y consentir. Tout d'abord, de Montaut dut avouer son rôle d'agent de Thiers. Il fournit même au président des lettres reçues de Thiers, dans lesquelles il lui reconnaissait ses services signalés.

Un autre chef d'accusation contre les communards était les incendies qu'ils avaient provoqués. Mais ni la Commune, ni le Comité de Salut public n'avaient pris de décision d'incendier Paris. Ce n'est que le 24 mai que le Comité de Salut public publia un décret menaçant de détruire toutes les maisons d'où l'on tirerait sur la Garde nationale.

Le lendemain de la défaite de la Commune, on vit apparaître de nombreux ordres prétendument authentiques concernant l'incendie de tels ou tels édifices, trouvés dans les poches des communards tués, mais tous ces ordres étaient faux. Le commissaire militaire lui-même, Gavelle, dut reconnaître, après l'expertise de Delarue, que l'ordre d'incendier le quartier de la Bourse, signé Ulysse Parent, était faux ⁹⁶. Mais Gavelle tenait pour authentiques d'autres ordres analogues. Cependant, quelques années plus tard, les adversaires les plus acharnés de la Commune durent reconnaître que tous ces documents étaient faux. Maxime du Camp lui-même, membre de l'Académie française, précepteur et ami de l'impératrice Eugénie, écrivait en 1879 ce qui suit :

⁹⁶ *Le procès*, etc., p. 15.

« Ferré refusa énergiquement de se reconnaître l'auteur du fameux ordre : « Brûlez les finances ». Il avait raison. Tout porte à croire que cet ordre était faux. Je pense qu'on peut en dire autant de l'ordre par lequel auraient été organisées des compagnies entières d'incendiaires, sous le commandement de Millière, Dereure, Billioray et Serraillier. Cet ordre, imprimé dans tous les journaux de l'époque, figurant au procès, présenté sous forme de fac-similé photographique, me paraît suspect, et j'ai dit que je l'avais cité (Revue du 1er Octobre 1877), bien que je n'aie pas donné les noms signés au bas de cet ordre »⁹⁷.

De même, la légende des « pétroleuses » fut plus tard ruinée, légende dont on s'était servi pour fusiller tant de femmes et d'enfants. Les officiers citaient comme preuve un décret de la Commune ordonnant le recensement des matières combustibles se trouvant à Paris, mais cela avait été fait dans le seul but de savoir de quelle quantité de matériaux d'éclairage disposait Paris en cas de siège complet.

Certains édifices furent incendiés par les communards eux-mêmes pour ralentir la progression des troupes versaillaises, mais la plupart des incendies provinrent néanmoins des tirs d'artillerie de centaines de canons qui transformaient les maisons en « dentelles », pour employer l'expression du journal conservateur « *Le Français* ».

Une partie des communards accusés était très abattue ; d'autres, par exemple Ferré, Lullier, Trinquet, se tinrent avec hardiesse et même avec agressivité. Ferré refusait de répondre à quelque question que ce fût ; avant même le procès, il avait protesté contre l'horrible torture morale infligée à sa mère pour obtenir d'elle des indications sur sa cachette. Le père et la sœur de Ferré furent emprisonnés et l'on déclara à sa mère qu'ils ne seraient pas relâchés tant qu'elle n'aurait pas livré son fils. La mère de Ferré ne put supporter toutes ces émotions et devint folle.

À la fin de l'audience, Ferré, au lieu d'un plaidoyer, lut une déclaration hardie.

Dans un autre procès, on jugea Rossel. Ses anciens chefs et camarades de l'école polytechnique, où Rossel avait toujours été parmi les premiers, et du camp de Nevers, s'efforcèrent de le sauver de la peine de mort. De nombreuses personnalités élevées intercédèrent en sa faveur, et même Thiers se prononça pour sa grâce, mais le tribunal militaire resta inflexible. En raison d'un vice de procédure, Rossel fut jugé deux fois et condamné à mort les deux fois. Ses pairs ne lui pardonnaient pas seulement sa participation à la Commune, mais aussi son activité à Metz, dirigée contre Bazaine.

Jusqu'au 22 janvier 1872, cent cinq personnes furent condamnées à mort. Vingt et une d'entre elles furent donc fusillées. Parmi elles, Ferré, Rossel, Lullier, Serraillier et d'autres. À Marseille fut fusillé un jeune républicain, Crémieux, d'origine juive, qui, à Bordeaux en février, lors de l'ouverture de l'Assemblée nationale, l'avait traitée de « *honte de la France* ». Il fut fusillé sur l'ordre du général Espinasse, pour avoir tenté de soulever un mouvement communard à Marseille. « *Il est mort avec dignité* », écrit Drumont, son adversaire raciste.⁹⁸

Un autre procès fut celui de Rochefort et d'Henri Maret, poursuivis pour des articles parus dans « *Le Mot d'Ordre* ». Rochefort ne faisait pas partie de la Commune, mais la soutenait dans son journal, tout en la condamnant pour certaines mesures. Mais il condamnait encore plus sévèrement les actions des autorités versaillaises. Les juges militaires jugèrent en sa personne l'ancien rédacteur de « *La Lanterne* » et le condamnèrent à la déportation perpétuelle en Nouvelle-Calédonie.⁹⁹

À tous ces procès assistaient des spectateurs de toutes les couches de la société, en particulier de la haute aristocratie. Les efforts des avocats pour innocenter leurs clients suscitaient dans ce public des remarques et des exclamations telles que l'avocat Bigot protesta un jour contre sa conduite en ces termes : « *Je m'étonne*

97 « La Commune à l'Hôtel de Ville », « *Revue des deux Mondes* », T. XXXIV. 1879, p. 545.

98 *La France Juive*, T. I, p. 414.

99 Dans ses dépositions devant le tribunal, Rochefort déclara que si Blanqui n'avait pas été élu lors des élections législatives de février, il le devait en partie à lui, Rochefort, qui n'avait pas voulu inscrire Blanqui sur la liste des candidats soutenus par son journal. Notons que dans ses mémoires, Rochefort rapporte toutes ses dépositions devant le tribunal, sans faire mention de cette déclaration.

de ce vacarme de la part du public ; il semble être venu ici uniquement pour s'assurer si la poitrine des condamnés est assez large pour recevoir les douze balles du peloton d'exécution. »

L'historien ressent un soulagement douloureux en quittant enfin cette époque initiale de l'histoire de France, où l'on ne trouve ni justice ni miséricorde.

Index des noms cités (MIA)

Arnaud, Antoine (1831-1885) : Employé de chemin de fer, blanquiste, membre de l'Internationale. Membre du Comité de salut public de la Commune. Condamné à mort par contumace, s'exila à Londres.

Arnould, Arthur (1833-1895) : Écrivain, journaliste et membre de la Commune de Paris, de tendance anarchiste. S'exila en Suisse. Auteur de *l'Histoire populaire et parlementaire de la Commune de Paris* (1878).

Aurelle de Paladines, Louis Jean-Baptiste d' (1804-1877) : Général, commandant de l'armée de la Loire pendant la guerre de 1870, nommé chef de la Garde nationale par Thiers en mars 1871.

Avrial, Augustin (1840-1904) : Ouvrier mécanicien, syndicaliste, membre de la Commission du Travail et de l'Échange, puis directeur de l'artillerie de la Commune. Condamné à mort par contumace, s'exile à Londres.

Bazaine, François Achille (1811-1888) : Maréchal de France. En 1870, il se laisse enfermer dans Metz et capitule le 27 octobre sans combattre, ce qui lui vaut d'être condamné pour trahison en 1873.

Bergeret, Henri (1831-1905) : Militant blanquiste, nommé commandant de la Garde nationale à Montmartre, il fut rapidement remplacé pour incompétence. Condamné à mort par contumace, mourut en exil.

Beslay, Charles (1795-1878) : Ingénieur et proudhonien, fut le doyen de la Commune de Paris, président provisoire de la séance d'installation le 28 mars 1871. S'exila en Suisse où il mourût.

Billioray, Alfred-Édouard (1841-1877) : Artiste peintre, blanquiste, élu au Comité de salut public de la Commune. Meurs en déportation en Nouvelle-Calédonie.

Bismarck, Otto von (1815-1898) : Homme d'État prussien puis allemand, artisan de l'unité allemande par la diplomatie et la guerre. Premier chancelier de l'Empire allemand (1871-1890).

Blanchy (pseudonyme de Pourille, Stanislas) : Ancien policier sous le Second Empire, arrêté pour trahison.

Blanqui, Louis Auguste (1805-1881) : Révolutionnaire socialiste, théoricien du blanquisme, figure majeure du mouvement ouvrier, condamné à mort par contumace en 1871.

Bonjean, Louis Bernard (1804-1871) : Magistrat, premier président du tribunal de Paris, otage de la Commune, fusillé en mai 1871.

Brunel, Paul Antoine (1830-1904) : Ancien officier de cavalerie, général de la Garde nationale et membre de la Commune de Paris. S'exila à Londres et mourut en Australie.

Catelain, Auguste (1821-1883) : Sculpteur sur bois, chef de la police de sûreté sous la Commune de Paris. Déporté en Nouvelle-Calédonie.

Chaudey, Gustave (1814-1871) : Avocat et homme politique républicain, maire-adjoint de Paris, fusillé comme otage sur ordre de Raoul Rigault.

Clémenceau, Georges (1841-1929) : Homme politique, maire de Montmartre en 1871, futur président du Conseil, figure radicale-socialiste.

Clément, Jean-Baptiste (1836-1903) : Chansonnier, journaliste et militant socialiste, célèbre pour avoir écrit *Le Temps des cerises*, chanson devenue emblématique de la Commune de Paris. Exilé à Londres.

Clément Thomas, Louis (1809-1871) : Général, ancien chef de la Garde nationale, fusillé par les insurgés le 18 mars 1871.

Cluseret, Gustave (1823-1900) : Général et homme politique, ancien ministre de la Guerre de la Commune, plus tard député nationaliste.

Courbet, Gustave (1819-1877) : Artiste peintre, chef de file du réalisme, membre de la Commune de Paris, responsable de la chute de la colonne Vendôme. S'exila en Suisse.

Cournet, Frédéric (1834-1885) : Successeur de Raoul Rigault à la préfecture de police de la Commune, membre de la Commission exécutive. S'exila à Londres.

Da Costa, Gaston (1850-1909) : Étudiant en droit et blanquiste. Substitut du procureur de la Commune. Déporté au bagne de Nouméa.

Delescluze, Louis Charles (1809-1871) : Journaliste et homme politique socialiste, membre de la Commune, tué sur une barricade le 25 mai 1871.

Dereure, Louis-Simon (1838-1900) : Cordonnier et syndicaliste, siégea à la commission des Subsistances de la Commune. Condamné à mort par contumace, s'exila à New York.

Déroulède, Paul (1846-1914) : Écrivain et homme politique nationaliste, fondateur de la Ligue des patriotes.

Dombrowski, Jarosław (1836-1871) : Général polonais, commandant des forces de la Commune de Paris, tué le 23 mai 1871.

Du Camp, Maxime (1822-1894) : Écrivain et académicien, historien de la Commune, hostile au mouvement.

Durand, Jacques Louis (1817-1871) : Cordonnier, membre de la Commune de Paris et de l'Association internationale des travailleurs. Fusillé par les Versaillais le 25 mai 1871.

Duval, Émile Victor (1840-1871) : Ouvrier fondeur, général de la Commune, chef de la police, fusillé par les Versaillais le 4 avril 1871.

Eudes, Émile (1843-1888) : Pharmacien et révolutionnaire blanquiste, général de la Garde nationale, membre de la Commune. S'exila en Suisse.

Favre, Jules (1809-1880) : Avocat et homme politique français, membre du gouvernement de la Défense nationale, ministre des Affaires étrangères.

Ferré, Théophile (1846-1871) : Révolutionnaire blanquiste, procureur de la Commune, fusillé après la défaite.

Ferry, Jules (1832-1893) : Homme politique républicain, maire de Paris en 1870-1871, futur président du Conseil.

Flourens, Gustave (1838-1871) : Révolutionnaire et scientifique, colonel de la Garde nationale, tué le 3 avril 1871.

Frankel, Léo (1844-1896) : Ouvrier joaillier hongrois, membre de l'Internationale, délégué aux Travaux publics de la Commune. S'exila à Londres.

Galliffet, Gaston de (1830-1909) : Général, réputé pour sa brutalité lors de la répression de la Commune, surnommé le « fusilleur de la Commune ».

Gambetta, Léon (1838-1882) : Homme politique républicain, figure du gouvernement de la Défense nationale, ministre de l'Intérieur.

Gambon, Charles-Ferdinand (1820-1887) : Représentant du peuple en 1848, membre de la Commune de Paris et du Comité de salut public, député radical de 1882 à 1885.

Garibaldi, Giuseppe (1807-1882) : Patriote et militaire italien, héros du Risorgimento, la lutte pour l'unité et l'indépendance italienne, élu chef de la Garde nationale par les Parisiens en 1871.

Gérardin, Charles (1843-1921) : Ancien représentant en tapisseries, chef du 257^e bataillon de la Garde nationale, membre du Comité de salut public. S'exila en Belgique.

Gill, André (1840-1885) : Caricaturiste et poète, membre de la Commune. Condamné à 5 ans de prison après la défaite.

Grévy, Jules (1807-1891) : Avocat et homme politique, président de l'Assemblée nationale en 1871, futur président de la République.

Grousset, Pascal (1844-1909) : Journaliste, écrivain et homme politique, membre de la Commune, collaborateur de Rochefort. Déporté, amnistié puis député.

Gumbert, Adolphe (1827-1900) : Journaliste et homme politique, rédacteur du « Père Duchesne » sous la Commune, plus tard nationaliste. S'exila en Belgique.

Johannard, Jules-Paul (1843-1882) : Ouvrier lithographe, blanquiste et membre du Conseil général de l'Internationale à Londres en 1867. Condamné à mort par contumace, meurt en exil à Londres.

Jourde, François (1843-1893) : Comptable, membre proudhonien de la Commune, délégué aux Finances. Déporté, s'évada puis revint en France après l'amnistie et fut fonctionnaire.

La Cécilia, Napoléon (1835-1878) : Militaire et philologue, ancien garibaldien, général de la Commune de Paris. Meurt en exil en Égypte.

Lecomte, Claude (1817-1871) : Général, commandant du détachement chargé de saisir les canons de Montmartre, fusillé par ses soldats le 18 mars 1871.

Lissagaray, Prosper-Olivier (1838-1901) : Journaliste et historien, s'exila à Londres, auteur d'une *Histoire de la Commune de 1871*.

Longuet, Charles (1839-1903) : Journaliste socialiste, gendre de Karl Marx, membre de la Commune. S'exila à Londres, plus tard conseiller municipal et dirigeant de la social-démocratie française.

Lullier, Charles Ernest (1838-1891) : Officier de marine, exerça un commandement militaire important durant les premiers jours de la Commune de Paris.

Mac-Mahon, Patrice de (1808-1893) : Maréchal et homme politique, commandant des troupes versaillaises, futur président de la République (1873-1879).

Malon, Benoît (1841-1893) : Ouvrier et théoricien socialiste, membre de l'Internationale et de la Commune. S'exila en Suisse, plus tard député et dirigeant réformiste social-démocrate.

Meillet, Léo (1840-1897) : Membre de la Commune, s'exila à Londres, plus tard député radical-socialiste.

Méline, Jules (1838-1925) : Républicain modéré, élu membre de la Commune mais démissionna immédiatement. Plus tard, fut plusieurs fois ministre et exerça les fonctions de Président du Conseil de 1896 à 1898.

Millière, Jean-Baptiste (1817-1871) : Avocat et journaliste, député de la Seine à l'Assemblée nationale, fusillé sans jugement sur les marches du Panthéon le 26 mai 1871.

Miot, Jules (1809-1883) : Pharmacien, représentant de la Nièvre à l'Assemblée législative en 1849, membre de la Commune de Paris en 1871, condamné à mort par contumace en 1872

Moltke, Helmuth von (1800-1891) : Général prussien, chef du Grand État-major (1857-1888). Dirige les victoires contre le Danemark, l'Autriche (Sadowa, 1866) et la France (Sedan, 1870).

Moreau, Édouard (1838-1871) : Homme de lettres et fabricant de fleurs artificielles, membre du Comité central de la Garde nationale, délégué à l'administration sous la Commune, fusillé à la caserne Lobau le 24 ou 25 juin 1871.

Picard, Ernest (1821-1877) : Avocat et homme politique, membre du gouvernement de la Défense nationale, ministre de l'Intérieur.

Pindy, Jean-Louis (1840-1917) : Ouvrier menuisier, membre de l'Internationale et de la Commune, gouverneur de l'Hôtel de Ville lors de son incendie. S'exila en Suisse.

Protot, Eugène (1839-1921) : Avocat et homme politique, membre de la Commune, délégué à la Justice. S'exila en Suisse, plus tard député.

Proudhon, Pierre-Joseph (1809-1865) : Philosophe, économiste et sociologue, considéré comme le père de l'anarchisme. Prône une société fondée sur la mutualité et l'autogestion ouvrière.

Pyat, Félix (1810-1889) : Écrivain, journaliste et homme politique socialiste, membre influent de la Commune, fondateur du « Combat » et du « Vengeur ». S'exila à Londres, plus tard député.

Ranc, Arthur (1833-1908) : Journaliste et homme politique radical, membre de la Commune, plus tard député et sénateur.

Ranvier, Gabriel (1828-1879) : Peintre-décorateur, blanquiste, membre de la Commune, proclame la Commune à l'Hôtel de Ville. S'exila et mourut à Londres.

Rigault, Raoul (1846-1871) : Journaliste et révolutionnaire blanquiste, procureur puis préfet de police de la Commune, fusillé le 24 mai 1871.

Rocheffort, Henri (1831-1913) : Journaliste et polémiste, fondateur du « Mot d'Ordre », républicain modéré, plus tard boulangiste.

Rossel, Louis-Nathaniel (1844-1871) : Colonel du génie, ministre de la Guerre de la Commune, fusillé après la chute.

Serrailier, Auguste (1840-1891) : Ouvrier cordonnier, fut membre du Conseil général de la Première Internationale et proche collaborateur de Marx. Siégea à la Commission du Travail et de l'Échange de la Commune, puis s'exila à Londres.

Simon, Jules (1814-1896) : Philosophe et républicain, ministre de l'Instruction publique sous le gouvernement de la Défense nationale.

Thiers, Adolphe (1797-1877) : Homme d'État et historien, chef du gouvernement de Versailles pendant la Commune. Il fut l'architecte de la répression et, après la chute de la Commune, devint le premier président de la Troisième République.

Trochu, Louis-Jules (1815-1896) : Général et homme politique, gouverneur de Paris et président du gouvernement de la Défense nationale pendant la guerre franco-prussienne.

Tridon, Gustave (1841-1871) : Écrivain, fondateur de journaux républicains, membre de l'Internationale, député en 1871 puis membre de la Commune de Paris. Mort en exil à Bruxelles

Vermersch, Eugène (1845-1878) : Journaliste polémiste, rédacteur du journal « Le Père Duchesne » pendant la Commune de Paris. S'exila et mourut à Londres.

Vermorel, Auguste (1841-1871) : Journaliste républicain, membre de la Commune, tué sur une barricade.

Vaillant, Édouard (1840-1915) : Dirigeant socialiste, membre de l'Internationale et de la Commune de Paris, S'exile à Londres, plus tard conseiller municipal et député de 1893, cofondateur de la SFIO en 1905.

Vallès, Jules (1832-1885) : Écrivain et journaliste français, figure majeure de la Commune. Fondateur du journal Le Cri du Peuple. S'exila après la Semaine sanglante et devint une plume célèbre du roman social.

Varlin, Eugène (1839-1871) : Ouvrier relieur, membre de l'Internationale, grande figure de la Commune, fusillé par les Versaillais rue des Rosiers le 28 mai 1871.

Vinoy, Joseph (1800-1880) : Général, participa à la répression de l'insurrection de 1848, sénateur bonapartiste, commandant militaire de Paris en 1871.

Wroblewski, Walery (1836-1908) : Militaire polonais, général de la Commune de Paris. S'exila à Londres.